
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 19 décembre 1998, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 9 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Lors de la séance du bureau avec les chefs de groupe, il a été décidé qu'en aucun cas cette séance ne dépasserait 1 heure du matin et que, si nous n'arrivons pas à terminer nos travaux, nous serons convoqués en séance extraordinaire lundi.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Alain Vaissade, conseiller administratif (suite).

Page 43, cellule 310352, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Para-Surbeck, page jaune 80).

Le président. J'ai une proposition d'amendement de M. Valance, M^{me} Spielmann, M. Sottas et M^{me} Frutiger demandant que la subvention de 85 500 francs allouée à la Compagnie Para-Surbeck soit supprimée.

M. Guy Valance (AdG). C'est un serpent de mer – quel honneur pour MM. Para et Surbeck! L'idée de cette suppression revient tout de même à se poser la question de l'existence de cette famille qui, depuis maintenant bientôt vingt ans, touche une subvention de la Ville de Genève, d'une manière tout à fait justifiée pendant un certain temps, puis – c'est vrai, bien avant que j'arrive dans ce Conseil municipal – un certain nombre de conseillers municipaux sont intervenus pour demander, qui une suppression, qui un certain nombre de garde-fous qui

¹ Rapports, 2195, 2487.

permettraient de verser cette subvention, mais à certaines conditions. Je l'ai moi-même demandé, en tout cas deux années de suite, en souhaitant, en particulier, que MM. Para et Surbeck – dont je m'empresse de dire que je n'ai strictement rien contre leur activité – modifient un peu leur manière de considérer leur activité dramatique, voire, peut-être, s'oxygènent un peu, par exemple, en engageant une fois un metteur en scène qui pourrait leur faire reprendre un certain nombre de tares dans lesquelles ils sont, de mon point de vue, engoncés par rapport à leur profession. D'autre part, je pense qu'ils auraient pu également engager parfois un autre acteur, ou un décorateur, ou changer un peu le système. Car il s'agit bien d'un système dans lequel ils sont, à mon avis, totalement engoncés, et qui repose sur une rente de situation depuis – comme on me le rappelle – seize ans.

Cela, Mesdames et Messieurs, n'est plus tolérable, d'autant plus que MM. Para et Surbeck – qui sont par ailleurs de tout à fait remarquables et excellents comédiens – ont également d'autres professions et évidemment d'autres revenus à plein temps. Donc ce ne sont pas des gens qui seraient réduits au chômage.

Je vous rappelle également que nous avons demandé en commission des beaux-arts, et cela a été confirmé par la commission des finances, un réajustement de la subvention pour la Création théâtrale indépendante. Nous pensons que, effectivement, la suppression de la Compagnie Para-Surbeck, car maintenant il faut bien parler de suppression, pourrait permettre de trouver une partie du financement pour le rétablissement du fonds à la Création théâtrale indépendante, voire même d'enrichir ce fonds, puisqu'il est vrai que les choix dramatiques qui sont ceux de MM. Para et Surbeck ont, d'une certaine manière, vécu. Ces comédiens ont eu la possibilité de s'exprimer, ils continuent sur le même filon et, je vous le rappelle, ils pourraient continuer pendant à peu près les deux mille prochaines années de la même manière! Vous savez, par exemple, qu'ils ont réservé un certain nombre de droits sur toutes les pièces à deux personnages de boulevard et qu'il est parfois impossible pour d'autres gens de pouvoir, en français, jouer certaines pièces, parce que ces droits sont tout simplement réservés et payés, notamment avec les deniers publics.

Mesdames et Messieurs, nous pensons donc qu'il est temps de mettre un terme au travail de cette compagnie, d'attribuer cet argent au théâtre dramatique et à la création indépendante et que MM. Para et Surbeck, s'ils souhaitent continuer leur activité théâtrale, s'intègrent dans le monde théâtral et de la Création indépendante, voire même, puisqu'ils en ont le talent, travaillent dans les théâtres institutionnalisés. Voici le but de cette suppression. Je n'ai évidemment, en défendant cette suppression, strictement aucun espoir ce soir, mais je le fais quand même pour la dernière fois.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne soutiendra pas cet amendement – cela n'étonnera personne. Cela devient de l'acharnement contre Para-Surbeck, chaque année on essaie, je dirais, d'avoir leur tête. C'est vrai, peut-être, que ce qu'ils font ne correspond pas au canon du théâtre que certains veulent essayer de nous faire avaler, mais il faut reconnaître que leurs pièces sont suivies par un grand nombre de spectateurs parmi la population. Ce qui veut dire, si leurs spectacles sont complets, que ceux-ci répondent quand même à un certain besoin.

Qu'on donne cette subvention à la Création indépendante, je veux bien, mais je ne suis pas certain que les spectacles de la Création indépendante ramèneraient autant de spectateurs que ceux de Para-Surbeck. Ces spectacles ne peuvent pas forcément plaire à tout le monde, mais ils répondent à un besoin. Par conséquent, ne serait-ce que contre cet acharnement annuel qu'on a chaque fois au moment du budget, le groupe radical refusera cet amendement.

M. Guy Valance (AdG). Il ne s'agit pas d'acharnement. Je vous rappelle que, depuis seize ans, nous subventionnons une famille, un projet de vie. C'est sympathique, mais il y a peut-être d'autres projets de vie à subventionner. D'autre part, c'est vrai, parfois – parce que M. Dossan exagère – ces spectacles obtiennent succès; tant mieux, mais je pense que ce type de projets pourrait parfaitement se passer des deniers publics ou, alors, bénéficier d'une toute petite aide en termes structurels, en termes de locaux, mais ce sont des projets qui pourraient s'intégrer avec des parrainages privés.

M^{me} Arielle Wagenknecht (DC). Je serai très brève. Le groupe DC est contre cet amendement et estime qu'il y a de la place pour tout le monde dans le théâtre.

M. Georges Breguet, rapporteur de la commission des beaux-arts (Ve). J'aimerais intervenir ici en tant que rapporteur de la commission des beaux-arts. J'ai quand même été un peu surpris, car le travail de la commission des finances consiste, en retravaillant les amendements, à voir le point de vue financier. Or il se trouve que, sur cet amendement-là, ce n'est pas le point de vue financier qui a été revu par la commission des finances, mais c'est le point de vue artistique. Or ce n'est pas son travail et, personnellement, je m'abstiendrai lors de ce vote, parce qu'il me semble que, dans ce cas précis, il y a un mélange des genres.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Page 45, cellule 310550, Spectacles populaires, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. J'ai là deux amendements. Ces deux amendements portent exactement sur la même ligne et ils sont les mêmes. Un amendement émane de M. Vaissade et l'autre de l'Alternative; ils demandent d'ajouter 200 000 francs pour les honoraires et prestations de service des Spectacles populaires.

La justification est la suivante: «La coupe opérée par la commission des finances a pour motif le retour aux comptes 1997. Ceux-ci ne sont pas significatifs du fait que le Grand Théâtre et le Bâtiment des Forces-Motrices n'ont pas pu vendre des places pour les groupements pendant toute une partie de l'année. D'autre part, la dépense est couverte en grande partie par un apport de 300 000 francs prélevé sur l'actif du legs Zell. La coupe n'a, par conséquent, pas de raison d'être.»

Une voix. On a déjà voté cet amendement!

Le président. Non, nous avons voté tout à l'heure la recette, mais nous n'avons pas voté les dépenses. C'est-à-dire que nous avons voté une diminution de 600 000 francs de la rubrique Grand Théâtre et que nous avons ajouté 300 000 francs au groupe de comptes 436 de la cellule 310550 et 300 000 francs au groupe de comptes 469 de la cellule 310551. Maintenant, il s'agit de la dépense qui correspond aux votes de tout à l'heure.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Page 45, cellule 310551, Spectacles personnes âgées, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. J'ai là aussi deux amendements identiques qui émanent de M. Vaissade et de l'Alternative et qui demandent d'ajouter 100 000 francs aux Spectacles pour personnes âgées.

La justification est la suivante: «La coupe opérée par la commission des finances a pour motif le retour aux comptes 1997. Ceux-ci ne sont pas significatifs du fait que la Société d'exploitation du casino a refusé sa contribution pour l'automne 1997 et qu'il a fallu renoncer à toute une série de spectacles pour personnes âgées. Les comptes 1996 affichaient, eux, une dépense de

474 798,50 francs. D'autre part, la dépense est couverte en grande partie par un apport de 300 000 francs prélevé sur l'actif du legs Zell. La coupe n'a, par conséquent, pas de raison d'être.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à la majorité (opposition du groupe libéral et quelques abstentions).

Page 54, cellule 330200, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.

Le président. J'ai un amendement des socialistes qui vise à enlever un million à la subvention de la BPU. Il s'agit de la réduction de la part de la Ville de Genève à la BPU, en vue de rééquilibrage avec la part cantonale.

M. Sami Kanaan (S). Je dirai simplement que cet amendement est dans la ligne des propositions déjà présentées à fin septembre et qu'il s'agit de montrer également que, contrairement à ce qui se dit parfois, nous ne focalisons pas exclusivement sur le Grand Théâtre. Nous espérons un jour que l'ensemble des grandes institutions culturelles à vocation régionale soit discuté dans cette enceinte et, s'il y a une institution qui a une vocation dépassant très clairement les limites de la ville de Genève, c'est bien la Bibliothèque publique et universitaire, dont l'activité est orientée surtout sur l'Université et, en général, sur une population qui dépasse très largement la population résidente de la ville de Genève.

Je ne connais pas d'autres exemples en Suisse de bibliothèques universitaires dont la plus grande partie du budget est assurée par la ville d'accueil, qui a ses propres bibliothèques. Je vous le rappelle, nous avons un réseau de bibliothèques municipales de grande qualité, tout ce qu'il y a de plus respectable.

De nouveau, si nous nous contentons de demander poliment, tous les cinq ans, à l'Université, à l'Etat, de vouloir éventuellement un jour envisager de discuter une nouvelle répartition des tâches, nous n'y arriverons pas. Couper un million, cela peut paraître arbitraire, mais c'est malheureusement le seul moyen pour, à un moment donné, obtenir une vraie négociation. Il est évident qu'ensuite, durant la négociation, on peut adapter les chiffres.

Nous reconnaissons volontiers que la BPU a aussi une valeur patrimoniale et qu'une partie de son rôle consiste à conserver un patrimoine dans le domaine du livre et d'autres objets écrits et imprimés. Ce rôle-là, la Ville peut bien l'assumer. Mais cela ne représente qu'une petite partie du budget de la BPU, même pas un tiers, entre 25 et 30%. Cela serait à négocier. La plus grande partie du budget

relève clairement de l'activité universitaire. C'est pour cela que le groupe socialiste souhaite créer une pression auprès des interlocuteurs de l'Etat et de l'Université, pour qu'il y ait une véritable négociation.

M. Bernard Lescaze (R). Je n'ai pas trop d'inquiétude, cet amendement est tellement absurde que je me doute bien qu'une majorité de ce Conseil municipal ne le votera pas. Mais j'aimerais quand même revenir sur certains des arguments de M. Kanaan, qui se plaint parfois de l'analphabétisme politique et qui veut, semble-t-il, développer l'analphabétisme tout court. Je suis en tout cas très inquiet quand je l'entends, alors que, professionnellement, il est rattaché à des associations proches de l'Université, qu'il travaille dans le milieu universitaire, qu'il ne connaisse pas la différence entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques de recherche.

Le problème n'est pas de savoir si, à l'Université, il y a des bibliothèques universitaires pour aider les étudiants; le problème est de savoir si les bibliothèques de recherche sont des bibliothèques qui doivent être subventionnées au niveau municipal, au niveau cantonal ou au niveau fédéral et, en suivant M. Kanaan, comme, de toute façon, un jour ou l'autre, le financement principal de notre Université ne sera plus cantonal mais fédéral, de savoir si la Bibliothèque publique – qui s'appelle en réalité «Bibliothèque de Genève» – sera, ou non, financée sur le plan fédéral.

Je constate que, avec les motions qui nous ont été présentées tout à l'heure, avec cette attaque insidieuse contre les principaux vaisseaux culturels de notre cité, alors même qu'à l'heure actuelle, sur le plan fédéral, la culture est du ressort des communes d'abord et, subsidiairement, du canton ou du niveau fédéral, M. Kanaan et son parti donnent, d'une manière que je n'accepterai pas pour ma part, raison à ceux qui veulent dissoudre la Ville dans le Canton. Cela, Mesdames et Messieurs, en tant que conseiller municipal, je ne peux pas l'admettre. Je crois que la Ville doit garder une certaine autonomie, que la Ville – comme l'a dit tout à l'heure, sauf erreur, M. Antonio Soragni – ne doit pas être démantelée simplement parce que certains trouvent que, effectivement, des institutions pluriséculaires coûtent cher et qu'ils préféreraient donner un peu plus d'argent à leurs clients occasionnels et temporaires. Ce n'est pas de la politique et cela mérite une fois, clairement, d'être dit et d'être dénoncé.

Peut-être qu'un jour le peuple vous donnera une majorité absolue en ville et que vous pourrez supprimer toutes ces institutions et supprimer, par la même occasion, la Ville. Pour l'instant, cela n'est pas le cas, et je regrette que quelqu'un qui est universitaire fasse si peu de cas d'une institution aussi noble que la Bibliothèque de Genève.

Mis aux voix, l'amendement de moins un million de la part de la Ville de Genève à la BPU est refusé à la majorité.

Le budget de M. Alain Vaissade, pages 37 à 55, est adopté.

*Département de M. André Hediger, maire.
Page 57, cellule 400202, Administration,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules, matériel.*

Le président. Nous avons un amendement de M. Hediger demandant le rétablissement d'une somme de 80 000 francs pour l'entretien et l'achat de matériel allouée au Service des sports. Monsieur Hediger vous avez la parole.

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, j'ai effectivement déposé un amendement sur votre bureau concernant le groupe de comptes 311, auquel la commission des finances soustrait un montant de 80 000 francs; je demande qu'on remette ce montant. Vous retrouverez la recette au groupe de comptes 469 «Autres subventions»: ce sont les subventions que nous recevons de la commission du sport-toto pour l'entretien et l'achat de matériel au Service des sports. C'est un peu illogique de diminuer la rubrique 311, car il faudrait également diminuer la rubrique 469 de 80 000 francs. Cela signifierait que l'on demande à la commission du sport-toto de diminuer sa subvention. Comme on reçoit de l'argent de cette commission, mieux vaut maintenir ce montant; je vous demande donc de rétablir ces 80 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hediger est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstention du groupe libéral).

*Page 64, cellule 4007, Agents de ville et domaine public,
groupe de compte 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. J'ai là un amendement de M. Hediger qui demande une augmentation de 30 000 francs; nouveau montant: 295 984 francs. Cette somme de 30 000 francs est nécessaire pour faire déplacer les véhicules gênant l'installation des marchés. Monsieur Hediger.

M. André Hediger, maire. Là aussi je m'étonne qu'on ait diminué ce poste de 30 000 francs. Cette somme sert à payer l'entreprise qui déplace les voitures

mal stationnées lors de la préparation des marchés de fruits et légumes. Cela fait ensuite l'objet d'une facturation; vous retrouvez cet argent dans les recettes, groupe de comptes 437 «Amendes».

J'ai examiné le groupe de comptes 318 sur plusieurs postes. Je ne peux rien supprimer sur d'autres postes, en raison des frais d'affranchissement, de comptes de chèques postaux, des impôts, des taxes sur les véhicules, des primes d'assurances, des téléphones et prestations de services divers, lesquels s'élèvent à 1000, 2000 francs.

La plus grosse part de ce groupe de comptes 318 concerne donc le déplacement des véhicules, soit 74 000 francs; si vous me supprimez 30 000 francs, je ne pourrai plus payer l'entreprise pour déplacer ces voitures. Et, je le répète, on retrouve cette somme, puisqu'elle est compensée par des recettes correspondantes.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Page 65, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 351, Cantons.

Le président. J'ai une autre proposition d'amendement pour cette cellule, de M. Hediger. Elle demande de rétablir cette ligne au montant de 11 400 000 francs, montant qui a été enlevé par la commission des finances. Ce montant est un jeu d'écritures comptables, entre la Ville et l'Etat, qui permet à l'Etat de nous rétrocéder un montant budgété à 12 millions pour l'entretien des artères de la ville de Genève. Cette opération est favorable à la Ville de Genève, pour un montant de 500 000 à 600 000 francs.

M. Gilbert Mouron (R). C'est peut-être un grand moment, mais c'est peut-être un grand malheur aussi pour cette République et Canton de Genève de voir que la convention Ville-Etat de 1936 permettant la récupération de la taxe sur les carburants auprès de la Confédération n'a pas été dénoncée, à l'heure où l'on doit faire l'Europe. Cette convention stipule que les frais d'entretien, de correction, de construction et d'élargissement de toutes les artères du territoire de la Ville sont à la charge de la Ville. En contrepartie, pour éviter de bouleverser l'équilibre des budgets, et contrairement à la pratique généralement adoptée dans toutes les autres grandes villes de Suisse, l'Etat facture à la Ville la police assurée par le Canton, à l'intérieur de la ville de Genève. Cela, c'est une aber-

ration que le Canton nous a mise sur les épaules et que la Ville n'a jamais voulu corriger, uniquement parce que, l'un dans l'autre, soi-disant, on gagnait un petit pécule. En effet, tant que les choses allaient bien, il restait 400 000, 600 000 francs.

Mesdames et Messieurs, on met 600 000 francs au budget, mais le résultat du décompte qui sera fait en fin d'année est inconnu. J'ai en main celui de 1997: la différence ne fait pas ce montant et vous n'êtes pas du tout sûrs que, pour l'exercice à venir, la différence sera celle qui est indiquée au budget. Cela est très aléatoire et peut varier entre 400 000 et 600 000 francs.

Mais là n'est pas le problème. Le problème est que, dans un Etat où on essaie d'être en parité avec ce qui se fait dans les autres cantons, dans les autres municipalités du canton, il s'agit de rechercher un équilibre. Si, en 1935, il n'y avait qu'une ville dans notre canton, actuellement il y en a, sauf erreur, sept ou huit. Je crois que c'est le moment de montrer qu'il doit y avoir une égalité de traitement entre les villes et les communes du canton. C'est le moment de considérer qu'il n'y a pas lieu que des frais de police soient à la charge d'une commune, quand aucune autre n'en paie, d'autant que la facture a déjà largement augmenté pour chaque commune.

Concernant les frais de routes, comme par hasard, le Canton se laisse facturer des frais de routes. Ces frais sont portés sur un autre budget, puisqu'une partie va chez M. Ramseyer pour les frais de police qu'il nous facture, donc cela va dans ses recettes; l'autre partie va auprès de M. Moutinot – sauf erreur – pour des frais de routes qu'il enregistre, pour mettre ensuite à charge de la Confédération une facture de frais de routes, ce qui lui permet de recevoir une part de la contribution sur les carburants. En effet, la Confédération rembourse, aux cantons uniquement, une part sur les carburants. Quand vous achetez de l'essence, une part va à la Confédération et une part est retournée aux différents cantons. Comme le Canton n'a pas les frais de routes cantonales sur le territoire de la Ville de Genève, il est tout content de se les faire facturer fictivement pour recevoir une substantielle manne à redistribuer.

Qui contrôle cette répartition? Qui décide quelle part va à la Ville de Genève? Est-on sûr que ce chiffre soit convenable? Je n'ai pas trouvé une personne capable de me dire comment ce calcul avait été fixé. Il y a un fonctionnaire – qui est certainement très zélé – qui vérifie les principes, les échelles, les pour-cent qui sont fixés, mais sans avoir jamais osé mettre en question le pourcentage en fonction du nombre de véhicules, de garages, de litres d'essence. On ne sait donc pas ce qui fait que la Ville de Genève récupère sa part du droit sur les carburants que le Canton reçoit, et dont la Ville devrait avoir une manne, mais qui est calculée, par hasard, à 400 000 francs. Content de les recevoir, on la boucle – comme on dit – mais, est-ce convenable?

En dernier lieu, pour revenir à la police, il est tout de même inadmissible que la Ville mette à la disposition du Canton, avec la densité de circulation que nous connaissons, les routes qu'elle entretient. Nous mettons à la disposition du Canton des marquages de places de parc, à l'usage du canton uniquement, et nous mettons à disposition nos trottoirs pour y mettre des parcmètres, afin que le Canton puisse recevoir la substantielle manne des parkings. Ainsi, le Canton reçoit, sur notre dos, 15 millions pour les parkings et encore 15 millions pour les routes que nous entretenons pour lui. Si, après cela, on ne peut pas dire que la Ville est la prostituée du Canton, je ne sais pas ce qu'on peut dire!

Je demande que le Conseil administratif nous donne la preuve qu'il a dénoncé cette convention, que tout a été entrepris pour le faire, pour qu'une nouvelle négociation remette la Ville à égalité avec les autres communes de ce canton. Je ne comprends pas pourquoi, depuis quatre ans, le Conseil administratif *in globo* n'a pas pris cela en main et n'a pas été en mesure de dénoncer officiellement cette convention et de nous donner la preuve de cette dénonciation. Déjà, M^{me} Rossi nous l'avait promis; M. Muller, il y a un ou deux ans, nous avait dit qu'il allait s'en occuper et, il y a quelques jours, il nous a dit que c'était la première fois qu'il en entendait parler! C'est véritablement désolant, et je demande à ce Conseil municipal d'être attentif à ce sujet; car la Ville de Genève a, au minimum, 15 millions à gagner.

Bien sûr, il y a des choses à négocier: par exemple, qui s'occupera de l'attribution des travaux, de voirie également, dont je n'ai pas parlé, mais pour lesquels il faut également prévoir un certain montant. Il y a bien des problèmes à négocier et à régler, mais cela en vaut la peine. Nous n'avons pas le détail des calculs des carburants, pas le détail exact des calculs des frais de routes équivalant aux routes cantonales en ville, et nous en avons quand même quelques-unes qu'il vaudrait la peine d'entretenir. Je trouve tout cela inadmissible.

La situation financière de la Ville, comme celle du Canton, nous oblige maintenant à prendre cela en main. Ce n'est pas du bla-bla, je demande que le Conseil municipal prenne en charge la suite des opérations et exige du Conseil administratif des opérations claires et bien définies pour obtenir du Conseil d'Etat de mettre la Ville de Genève, pour cette opération-là, à égalité avec les autres villes et les autres communes du canton.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je voudrais faire une remarque sur des ricanements qui me dérangent à chaque fois qu'on parle des agents de ville. Je trouve un peu facile de réduire les agents de ville à des poseurs de contraventions, car ils sont très précieux pour bien des raisons. Tous les jours, j'ai affaire à des agents de ville, dans divers quartiers de Genève, et je tiens à leur rendre hommage, parce que j'ai affaire, à chaque fois, à des gens disponibles, bienveillants et

attentifs. Je le regrette, mais je pense qu'on ne le dit pas assez. Les agents de ville sont extrêmement importants pour la ville de Genève, pour rassurer les gens, pour occuper le terrain et, de ce fait, faire aussi de la prévention. Je suis très heureuse de pouvoir le dire ici.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ma part, j'aimerais revenir sur l'intervention de M. Mouron, intervention qu'il fait devant notre Conseil et qui, dans un sens, théoriquement, est frappée au coin du bon sens. L'ennui est que, d'une part, en votant simplement non ce soir, sans pouvoir donner un mandat au Conseil administratif, il est évident que le Canton fera de même avec le versement qu'il nous doit. Et en croyant diminuer le déficit de 11,4 millions, en réalité, on ne le diminuera que de l'ordre peut-être de 500 000 francs, et encore.

La question est qu'on n'aura rien réglé du tout, pour la raison qu'on peut parfaitement arrêter de payer de part et d'autre, et le problème restera le même, alors que, en réalité, si on veut aller dans la logique de M. Mouron, il s'agit de faire une évaluation, une mesure, une vérification, peut-être avec un avis extérieur tant au Canton qu'à la Ville. Pour cela, il faut donner un mandat au Conseil administratif. M. Mouron, qui a une longue pratique de la vie politique – c'est dommage qu'il n'a pas l'occasion d'écouter, parce que cela pourrait être intéressant pour lui – devrait rédiger, parce c'est probablement lui qui serait le plus capable de le faire, un mandat sous la forme d'un arrêté au Conseil administratif de façon que les choses démarrent.

Mais, ce soir, nous allons voter un mirage et nous allons peut-être sortir avec un budget dont le déficit donnerait l'impression qu'il est bien plus petit qu'il ne l'est en réalité; en fait, on sait pertinemment que, très rapidement, peut-être en janvier déjà ou en février, on sera placé devant la réalité, à savoir que ce déficit n'est pas le vrai déficit.

J'estime que M. Mouron vise un objectif juste, mais qu'il emploie un moyen qui est fallacieux et qui ne permettra pas d'atteindre cet objectif. Par conséquent, ce soir, au moment même du budget, je vous incite à voter non.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Comme l'a dit mon prédécesseur, cela fait plusieurs années que nous entendons cette intervention concernant cette affaire. C'est vrai que nous n'avons aucun document, aucune information par rapport aux négociations et aux accords que l'Etat a avec la Ville de Genève. Je vais vous dire, en aparté, quelque chose qui ne vous fera peut-être pas très plaisir, c'est ce qu'un conseiller d'Etat m'a dit: «On a de grosses difficultés à rencontrer le Conseil administratif, parce qu'il est toujours occupé ou absent de Genève.»

Ce soir, ne devrait-on pas mettre les pieds contre le mur et dire: «Soutenons l'intervention de M. Mouron.» On sait quelles seront les conséquences: on devra payer la facture, mais on aura une véritable réponse sur cette affaire. Je le dis ouvertement, j'entends cette intervention depuis un certain nombre d'années que je suis à la commission des finances, mais je n'ai encore jamais entendu de réponse. On nous dit: «On reçoit d'un côté, il faut donner de l'autre.»

Mesdames et Messieurs, ne devrait-on pas être courageux politiquement, tout en sachant qu'on devra certainement payer la facture, et avoir un échange avec l'Etat? Ainsi, on provoquerait peut-être une véritable réponse et un véritable débat sur cette affaire. Si on n'entre pas en matière sur les remarques de M. Mouron – qui plaisent ou ne plaisent pas à certaines personnes – en votant non, on n'aura aucun résultat, aucune réponse, puis on nous dira: «C'est la loi, c'est une habitude depuis X années, on a toujours fait comme cela.» Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, êtes-vous responsables lorsque vous levez la main pour accepter ou refuser quelque chose? Quel est le résultat? Il n'y a personne dans cette salle capable de me dire pourquoi on fait cela, pour quelle raison, quel est le règlement et les charges qui sont à effectuer. On nous dit qu'on doit payer X, qu'on reçoit X, et c'est tout.

Je reste très perplexe quant à cette affaire et, puisque nous sommes en fin de législature et que nous avons entendu des conseillers administratifs nous dire qu'on ne peut rien changer, car il y a les élections, eh bien, pourquoi, une fois, ne serions-nous pas courageux et ne changerions-nous pas quelque chose? Mesdames et Messieurs, vous êtes septante-neuf personnes dans cette salle; vous devez prendre vos responsabilités en votre âme et conscience. Est-ce que M. Mouron pourra avoir des réponses? Monsieur Mouron, je vous le dis tout de suite, vous n'aurez aucune réponse!

M. Marco Ziegler (S). Je n'ai pas «la» réponse, j'ai deux éléments de réponse pour M. Lyon et nos collègues. Concernant le premier élément de réponse, je crois pouvoir dire à M. Pattaroni que la situation n'est pas aussi dramatique qu'il le pense, parce que la subvention que nous recevons du Canton pour l'entretien des voies publiques en ville de Genève s'élève à 12 millions. Vous la trouvez à la page 35 du budget, elle figure dans les entrées: 12 millions; c'est une obligation légale pour le Canton. Cela figure à l'article 20 de la loi sur les routes, article qui dit: «L'Etat verse une subvention annuelle à la Ville de Genève pour l'entretien de ses voies publiques.» L'Etat aurait de la peine à se soustraire à une obligation légale, j'ose encore l'espérer.

A l'inverse, les 11 400 000 francs que l'on compense avec cette subvention, pour laisser un reliquat de 600 000 francs qui est notre part au droit sur les carbu-

rants, ce versement de 11 400 000 francs est effectivement facturé pour les frais de police. M. Mouron a parfaitement raison, il y a là une aberration, un accord relativement injuste, qui nous a été imposé depuis 1978, et qui n'a aucune base légale. Il n'y a pas d'obligation légale pour le Canton de verser cette somme. Par contre, il semble y avoir un accord contractuel; or les contrats engagent les parties qui les ont signés. Je dis: «il semble y avoir», parce que, malheureusement, le contrat qui est produit dans le rapport général n'est pas le bon. Vous aurez constaté que c'est celui de 1974, ou 1975, qui est en vigueur pour trois ans, et qui devait être remplacé, en 1978, par un nouvel accord. Ce nouvel accord, je ne l'ai pas vu, mais j'imagine que nous sommes engagés par celui-ci.

Maintenant, j'en viens à la prise de responsabilité. M. Lyon a raison, nous prenons nos responsabilités. L'inquiétude ici est que, si nous sommes engagés contractuellement, même si ce contrat est quelque peu scélérat, il y a un risque que le budget soit annulé. Il ne devrait l'être que sur cette ligne-là, mais j'ai quelques craintes que le Canton, de rage, prenne des mesures qui excèdent un peu le souhait que nous avons de voir ce budget entrer en vigueur au 1^{er} janvier. C'est la raison pour laquelle j'hésite – et je suis très tenté de maintenir cette suppression. J'aimerais, néanmoins, que notre budget soit en vigueur ce soir et qu'il ne puisse pas être annulé au 1^{er} janvier.

M. Pierre Reichenbach (L). Cela fait maintenant une dizaine d'années que nous avons dû effectuer des travaux au pont de Vessy et, là, la question s'était posée de manière réelle, puisque nous avons auditionné le Conseil d'Etat d'alors et que nous avons trouvé très saumâtre que la Ville de Genève doive payer 50% de la valeur du pont, et que le Canton paie 50% pour le compte de la commune de Veyrier! Lors de cette discussion, il est né quantité de questions qui sont devenues récurrentes dans notre Conseil. Cela fait donc une dizaine d'années que, chaque année, la question est reposée, en commission et lors du budget: vous pouvez relire le *Mémorial*.

M. Mouron est pugnace et il a raison. Ce soir, on peut constater que notre assemblée peut être ébranlée par ce qui se passe, pas seulement pour rechercher des économies ou des atermoiements pour le budget, mais surtout pour trouver des solutions qui soient justes pour la Ville de Genève. M. Ziegler a soulevé ce problème. Ce qui me gêne dans cette opération, c'est que, jusqu'à présent, on n'a pas eu, sur le fond, des éléments suffisants de la part du Conseil administratif pour pouvoir prendre position dans un sens ou dans l'autre. Apparemment, cette réponse doit être embarrassante. Enfin, ce que je dirai, c'est que je serais tenté de suivre M. Mouron, ne serait-ce que parce que la Ville de Genève doit aussi trouver son intérêt. Cela me semble évident du moment que l'on parle des routes cantonales au centre-ville et que c'est un sujet d'actualité, puisque vous savez que

notre ville est en train d'être revue complètement en matière de circulation. Il faut que le Conseil administratif prenne le taureau par les cornes et résolve ce problème, même si, ce soir, cet amendement n'est pas accepté.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'admire et j'apprécie la passion et la ténacité dont fait preuve M. Mouron, qui, au gré des années, nous entretient toujours, avec cette flamme qui le caractérise, de ce problème lancinant qu'est la participation de la Ville de Genève aux frais de police. Cela dit, et contrairement à ce que certains dans cette salle prétendent ce soir, il a été fourni une explication. Elle est d'une extrême simplicité: en l'occurrence, il s'agit du territoire communal. Car, Monsieur Mouron, pour résoudre le problème que vous soulevez, il faudrait modifier la Constitution, il faudrait abandonner une part de notre territoire communal et restituer au Canton, pour autant qu'il le souhaite, ce qu'on appelle en Ville de Genève le réseau primaire, puisqu'il n'y a pas de voirie cantonale.

En l'occurrence, Monsieur Mouron, et pour ceux qui ne l'auraient pas compris encore, l'intérêt de la Ville de Genève n'est pas de supprimer l'une ou l'autre de ces lignes budgétaires. Pourquoi? Lorsque le Canton a constaté qu'en effet le territoire de la Ville de Genève était entièrement sa propriété, pour ne pas perdre des subventions fédérales possibles, il a inclus les travaux faits sur le réseau primaire de la Ville comme s'il s'agissait de «voirie cantonale»; mais il n'en existe pas en ville. En l'occurrence, le Canton a souhaité nous aider dans les travaux que nous accomplissons et nous recevons une part du gâteau que restitue aux cantons la Confédération, et qui avoisine les 700 000 à un million de francs; cela dépend des années et, bien sûr, des travaux que l'on consent.

Monsieur Mouron, si vous voulez changer les règles du jeu, et c'est un problème de fond que vous semblez largement sous-estimer, il faudrait pour cela modifier la Constitution genevoise et décréter qu'une part de ce territoire communal est désormais propriété du Canton. C'est donc un problème qui dépasse le seul Conseil administratif et qui signifierait peut-être que les partis politiques s'expriment ainsi en ne sous-estimant pas toutefois les difficultés qu'il y aurait à harmoniser des travaux qui s'effectueraient par l'Etat, sans que la Ville puisse intervenir, alors que vous êtes, je crois, tous solliciteurs lorsqu'il s'agit de créer un certain nombre d'aménagements qui conviennent aux habitants de la cité. Il faudrait, par ailleurs, régler tout le problème des voies secondaires, celles qui précisément débouchent sur ces artères.

Il est donc évident qu'à l'heure actuelle notre intérêt le plus direct, le plus simple, le plus évident est de maintenir ces deux lignes. Toutefois, Monsieur Mouron, lancez, à temps perdu, puisqu'il y en aura à partir du mois de juin 1999, une initiative dans ce sens et nous en reparlerons alors.

M. Daniel Sormanni (S). Ce qui me désole un peu dans ce dossier, c'est que ce problème est traité et évoqué depuis de nombreuses années et que, jusqu'à présent, jamais on n'a eu véritablement l'esquisse d'une réponse ou l'état d'une discussion éventuelle avec le Conseil d'Etat. A ce sujet, je dois le dire, le Conseil administratif est muet comme une carpe. Chaque fois qu'on en reparle, on nous redit les conventions. On les connaît, l'originale et celles qui ont été renouvelées au fil des années. A plusieurs reprises, on nous a aussi dit que, paraît-il, ces conventions avaient été dénoncées, mais on n'en a absolument pas la preuve et, finalement, les années passent et il ne se passe toujours rien.

Alors, de deux choses l'une: est-ce que ces conventions ont été véritablement dénoncées? J'aimerais bien que le Conseil administratif se prononce ici et nous dise ce qu'il a entrepris depuis toutes ces années pour rediscuter de ces conventions totalement dépassées et iniques. On n'est plus en 1936, ni en 1974 ou 1978, où, semble-t-il, elles ont été renouvelées. Nous sommes en 1998; les choses ont changé et je crois que cela doit être suffisant pour pouvoir reposer ce problème et vraiment demander au Conseil d'Etat d'entrer en négociation. Or, on ne sait rien de ce qui a été fait et, hélas, je crains que rien n'ait été fait et cela me désole.

Par rapport à la problématique que vient d'évoquer M^{me} Burnand, je ne veux pas entrer en conflit avec elle sur les aspects juridiques, mais je ne crois pas qu'il faille changer la Constitution. Il faudrait plutôt changer la loi sur les routes, qui ne prévoit pas de routes cantonales en ville, alors qu'elle en prévoit dans le reste du canton, ce qui est différent et nettement plus simple que de changer la Constitution. Mais la question posée ce soir, ici, n'est pas celle-là, elle est de savoir ce qui a été, jusqu'à présent, entrepris par le Conseil administratif pour tenter de renégocier ces conventions, qui sont totalement inadaptées à notre époque. J'aimerais savoir ce qui a véritablement été fait, et j'aimerais entendre M. le maire ou le Conseil administratif s'exprimer sur ce problème.

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Pour répondre à M. Sormanni de manière très claire, je l'informe que j'ai tenté tout récemment de négocier avec l'Etat une partie des travaux que nous devons consentir pour achever le réseau de tramways, tel que vous le connaissez. L'Etat, qui semblait pendant un moment assez favorable à nous donner un coup de main exceptionnel – puisqu'il n'est pas tenu de le faire – y a renoncé au vu de la motion qui a été votée par le Conseil municipal, qui demandait précisément que les sommes affectées à la place Neuve et à la place des Nations, c'est-à-dire deux fois 10 millions de francs dans le plan financier quadriennal, servent directement l'intérêt de la construction et de la création de lignes de tramways. Je crains donc que la négociation n'ait pas abouti et que nous ne recevions aucun appui de l'Etat dans ce domaine.

Monsieur Sormanni, vous pouvez donc négocier tout ce que vous voulez, cela n'est tout simplement pas possible. La Constitution et la loi, puisqu'il s'agit de repartir de la fusion des communes, sont claires à cet égard et nous n'avons rien à dire. Ces passages d'écritures comptables nous sont favorables, puisque nous recevons une part qui se situe, environ, entre 700 000 et un million de francs. Je pense que nous pourrions arrêter là ce soir cette discussion et ne pas soulever inutilement un lièvre, étant donné que, effectivement, nous ne sommes pas dans une situation confortable, tant l'Etat que la Ville de Genève, à l'égard de la Confédération.

Le président. Monsieur Lyon, pour la deuxième fois sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Monsieur le président, je suis obligé de prendre la parole une deuxième fois. Je me suis dit, après avoir écouté les différentes interventions, qu'il allait y avoir quelque chose de concret. Puisque M. Mouron est plein de défauts, qu'il ne connaît rien à la loi, etc., je demande officiellement, Monsieur le président, que le Conseil administratif – qui chaque année nous fait l'éternel bla-bla – fournisse à chaque groupe un dossier – il y aurait donc six dossiers à faire – de l'ensemble de cette affaire et même, s'il le faut, les lois concernant cette affaire, la loi sur l'administration des communes, tout ce qui concerne cette affaire, ainsi que les accords qui ont été signés avec le Conseil d'Etat et le Conseil administratif à l'époque. De dire qu'il ne faut pas voter, que c'est toujours comme cela, ce n'est plus possible, car, je vous le redis, le Conseil d'Etat n'a jamais pu rencontrer le Conseil administratif pour négocier cette affaire, et je le sais, car j'ai demandé à un conseiller d'Etat ce qu'était cette combine.

Monsieur le président, j'encourage ce Conseil municipal à soutenir M. Mouron, comme cela on aura enfin un véritable débat et je demande que le Conseil administratif, par l'entremise de M^{me} Burnand, qui connaît bien le problème, nous fournisse un vrai dossier, un par groupe, avec les interventions sur toute cette affaire. Et, Monsieur le président, ne dites plus jamais, par rapport aux réponses, que je suis intervenu deux fois, pas sur cette affaire!

M. André Hediger, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, M^{me} Burnand vous a dit un certain nombre de choses. On a tort de nous accuser de ne pas avoir discuté avec le Conseil d'Etat.

M. Jean-Pierre Lyon. En quelle année?

Le président. Monsieur Lyon, s'il vous plaît, vous êtes déjà intervenu.

M. André Hediger, maire. C'est par un courrier du 24 juin 1993, adressé à l'Etat, que le Conseil administratif avait résilié la convention, avec effet au 31 décembre 1993. Le 15 juin 1994, le Conseil administratif avisait le Conseil d'Etat qu'il entendait reporter d'une année cette décision de résiliation, en vue d'une discussion avec le Conseil d'Etat. Il y a eu une première entrevue avec M. Ramseyer, le 17 février 1995; un procès-verbal a été rédigé. Ensuite, il y a eu une séance entre les collaborateurs de la Ville, le Service de la voirie, représenté par M. Choffat, et l'adjoint du Service financier du Département des travaux publics et de l'énergie, M. Juon. Une note de l'Etat nous a été adressée à ce moment-là, attirant notre attention sur le fait que, avec la dénonciation de cette convention, on risquait de perdre des sommes importantes de la Confédération, dans le cadre de la rétrocession des taxes sur les carburants. Je vous lis un passage de cette lettre de l'Etat: «L'objectif de cette convention est évidemment de donner à l'Etat la possibilité d'être traité plus équitablement dans la répartition faite aux cantons du produit du droit d'entrée fédéral sur la benzine. Le correctif apporté ainsi aux lois régissant notre organisation administrative permettait à l'Etat de Genève de rétablir, dans une certaine mesure, une situation spéciale due au caractère urbain de notre canton.» C'est ce que M^{me} Burnand vous a expliqué. Cet accord date de la convention de 1936, à laquelle est venu s'ajouter un avenant quelques années après.

Ensuite, à la demande de la Ville de Genève, il y a eu plusieurs rencontres, dont une encore en 1996, à nouveau chez M. Ramseyer; étaient présents MM. Claude Haegi et Philippe Joye. Les collaborateurs, hauts placés, qui m'accompagnaient, et moi-même, avons demandé au Canton d'examiner dans quelle mesure nous pouvions rayer du budget de la Ville cette fausse facture, disons, de police. Et, à ce jour, nous attendons. Il y a encore eu une réunion le 5 décembre, à nouveau avec MM. Haegi et Ramseyer. L'Etat devait nous apporter une réponse, mais, à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu. Chaque fois que je rencontre M. Ramseyer, je lui rappelle que la convention a été dénoncée. En décembre 1996, M. Claude Haegi nous avait aussi écrit que, malgré cette dénonciation et avant que l'Etat ne prenne des mesures assez graves, il entendait quand même reconduire cette convention, à la condition que nous fassions figurer cette facture fictive de police. M. Haegi nous l'a dit en 1995 et encore en 1996, alors qu'il s'occupait des problèmes des communes au département.

Le problème est qu'il faut changer la loi, et nous avons demandé à l'Etat d'y réfléchir. L'Etat n'a pas pris position lors des entrevues, mais cela n'était pas notre problème en tant que délégation de la Ville. On s'est orienté vers la recherche d'une autre solution, au sein de l'Etat, pour pouvoir bénéficier de cette manne fédérale.

La problématique en est là et je ne peux pas vous en dire davantage. Mais je refuse qu'on dise que nous n'avons pas eu d'entrevues avec le Conseil d'Etat, car nous en avons eues plusieurs. A mon avis, la balle est du côté du Conseil d'Etat, qui doit déterminer comment continuer à obtenir cette manne fédérale, tout en nous permettant de rayer de notre budget cette facture fictive.

Le président. Monsieur Sormanni, pour la deuxième fois.

M. Daniel Sormanni (S). Monsieur le président, ce sera très rapide. Je suis simplement surpris que, depuis décembre 1996, le Conseil administratif n'ait pas pris langue avec l'Etat. Aux dernières nouvelles, il y a, depuis un an, un nouveau gouvernement, de nouveaux conseillers d'Etat responsables dans les départements. Il serait peut-être temps que le Conseil administratif reprenne contact, parce que, si on attend la résurrection des boutons de guêtre, il n'y aura jamais de réponse. Il faudrait peut-être refuser de remettre ces 11 400 000 francs, pour que, enfin, le Conseil administratif reprenne contact et que l'Etat se rende compte qu'il y a quelque chose à régler.

M. Pierre Reichenbach (L). L'intervention de M. Hediger me fait dire qu'il y a quelque chose à faire. On ne va pas s'amuser à discuter 507 ans, je crois que M. Mouron a soulevé un bon problème, et ce problème doit être résolu, en tout cas pour ce budget. Autrement, on n'en finira jamais.

M. Gilbert Mouron (R). J'ai bien entendu M^{me} Burnand quand elle a réexpliqué le jeu d'écritures comptables que j'ai essayé d'exposer à l'assemblée en ce qui concerne la répartition des frais de routes et de police et de la rétrocession de la taxe sur les carburants. Tout le monde sait qu'il faut pratiquer ce qui est prévu dans une convention, mais tout le monde sait aussi que, lorsqu'on veut changer quelque chose, on commence par faire une déviation à la convention, de façon à pouvoir apporter l'élément nécessaire à une rediscussion. M. Hediger a dit qu'il avait dénoncé la convention de 1933. J'attends de recevoir par écrit la copie de cette dénonciation pour que le Conseil municipal puisse ensuite, éventuellement, voter une résolution pour appuyer le Conseil administratif sur la base de la première dénonciation et, ensuite, annoncer au Conseil d'Etat que, désormais, nous n'entrons plus en matière.

J'ai un petit détail à communiquer à M^{me} Burnand, car elle n'a peut-être pas les mêmes chiffres que moi. J'ai ici les chiffres de 1997, et le résultat inscrit est:

4,7919 parts de la Ville sur la rétrocession de la taxe sur les carburants: 484 407,05 francs. Ce n'est pas du tout les proportions que l'on nous met au budget pour essayer de nous faire «voler les alouettes». Pour 1998, on ne connaît pas encore le chiffre – on le connaît une année après. Pour 1999, ce sera peut-être moins, parce que c'est le Canton qui décide lui-même de la part qui revient à la Ville, car – comme l'a très bien dit M^{me} Burnand – le droit des carburants n'est attribué qu'aux cantons, sur la base de la facture la plus grosse possible, et est réparti sur tous les cantons de la Confédération. Ensuite, dans tous les autres cantons qui font les choses justement – il n'y a pas de frais de police dans les communes, il y a des choses différentes – l'argent du carburant reste au canton; mais, ici, à Genève, ce n'est pas possible, à cause de cette convention qui date de 1934. Cette convention a été signée le 4 mars 1933, en double exemplaire, mais elle est dans le folio de la convention de 1936 et elle est issue d'un arrêté fédéral de 1928!

Mesdames et Messieurs, on travaille avec des papiers qui datent de soixante ans! Pensez-vous vraiment qu'une convention est éternelle? Plusieurs personnes m'ont confirmé que les conventions ne sont pas éternelles, que la dénonciation de cette convention est tout à fait normale, pour pouvoir la rediscuter, la réaménager. La part donnée à la Ville sur le droit des carburants du Canton est absolument inconnue. On ne sait pas d'où sort le chiffre de 4,7919; il est indiqué sur un papier qui date de je ne sais quand, mais la proportion n'est pas contrôlée.

Monsieur le président, en admettant que cette convention soit refusée au budget, mais qu'elle soit quand même maintenue – si nous la dénonçons officiellement – car nous allons peut-être préparer un arrêté pour le mois de juin, parce qu'elle doit être dénoncée six mois avant son expiration; la première échéance était fixée au 31 décembre 1944, soit dix ans après; et, ensuite, cette convention est renouvelée tacitement d'année en année aux mêmes conditions, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties six mois avant son expiration – il nous faut donc la dénoncer avant le mois de juin 1999, pour que, dès le 1^{er} janvier 2000, nous soyons tranquilles avec ce fait-là.

Il faudra encore vérifier ce que le Canton perdra en ne recevant plus la manne sur les carburants correspondant au montant des travaux de la Ville qu'il présente à la Confédération. Le Canton ne va pas être d'accord, car, probablement, il ne nous redonne pas tout et, donc, nous avons tout intérêt à faire pression, parce que nous ne pouvons pas tout facturer. Les frais de la Ville, pour le Canton, sont importants. On ne peut pas dire: «On ne va pas dénoncer la convention, parce qu'on va perdre de l'argent», c'est un faux calcul. Il faut se pencher sur le détail, il faut dénoncer et, comme le magistrat l'a fait dans un premier temps avec la police, il faut discuter. Si on trouve les interlocuteurs qualifiés, je suis sûr qu'on en fera un bénéfice et, surtout, on retrouvera l'équité, car, actuellement, pour la Ville de Genève, cette convention est inique.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Pour nous, cet amendement a un sens tout à fait particulier, c'est qu'il nous permet enfin d'aborder la notion de vérité des coûts, et c'est dans ce sens qu'il a de bonnes raisons d'être soutenu.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hediger proposant plus 11 400 000 francs est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le budget de M. André Hediger, pages 56 à 65, est adopté.

Département de M. Michel Rossetti, conseiller administratif.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse de majorité de la commission sociale et de la jeunesse (AdG). La commission sociale et de la jeunesse a étudié très à fond ce budget, malgré tous les obstacles qu'il y a eu. En effet, les variations de certaines sommes, les réponses très tardives aux questions posées, qui arrivaient par petits paquets plus ou moins bien ficelés dont dépendaient les prises de position des partis, sont arrivées le 12 novembre, alors que les rapports devaient être rendus le 16 novembre. Nous avons tenu compte uniquement des chiffres inscrits dans le projet de budget pour nous déterminer, les modifications officielles du magistrat n'étant arrivées à la commission des finances – qui avait droit à la primauté – que le 17 novembre, c'est-à-dire le lendemain de la restitution des rapports. Et, encore, cela a évolué depuis! Vous l'avez compris, je veux surtout parler des prestations municipales.

Le 8 octobre, M. Rossetti nous annonce un scoop: les prestations municipales vont être supprimées en 1999, comme dans les autres grandes communes de ce canton; ainsi en ont décidé les magistrats et les représentants aux affaires sociales de ces grandes communes. Le 5 novembre, nouvelle modification sur cet objet, toujours pas officielle, mais annoncée par le magistrat: les versements se feront de manière trimestrielle: la somme sera de 240 francs par trimestre à la place de 155 francs par mois, ce qui représente une diminution d'environ 50%.

La commission, dans sa majorité, ne s'est pas laissée impressionner par ces changements et a voté les prestations municipales telles qu'elles ont été proposées dans le projet de budget. Il paraîtrait, aujourd'hui, que le magistrat, revenu à de meilleurs sentiments, ne veut plus toucher à ces prestations. Si tel est le cas, nous le remercions d'avance.

En 1999, de toute façon, toutes ces aides financières devraient être remises en question par la mise en place d'un revenu minimum de réinsertion pour l'an 2000. Quant à la petite enfance, dont la structure et les statuts actuels sont à

l'étude en vue d'un changement – voir le rapport Bari – nous n'avons pu en auditionner les représentants qu'après la restitution du rapport, la commission des finances ayant refusé cette audition.

Nous n'avons pas pu prendre de décision en commission, laissant le soin à chaque groupe de décider ce qu'il convenait de faire. Voilà exposée en quelques lignes l'évolution de notre travail en commission. Nous souhaiterions – et la rapporteuse qui vous parle insiste – que les modifications importantes soient transmises beaucoup plus tôt et de manière officielle aux commissions concernées, afin de permettre à celles-ci de travailler dans de meilleures conditions, de manière beaucoup plus sérieuse et efficace.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alice Ecuillon, première vice-présidente.)

M. Didier Bonny, rapporteur de minorité de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Etant donné que mon rapport de minorité porte uniquement sur les aides sociales de la Ville de Genève, j'y reviendrai tout à l'heure, au moment des amendements.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'avais préparé quarante amendements, mais, suite à cette séance d'il y a deux jours qui a permis au Conseil administratif de rencontrer les membres de la commission des finances et les chefs de groupe, j'ai pris la décision de renoncer à la totalité des amendements, sauf un. C'est un petit amendement qui, en réalité, demande une rectification à la suite d'une erreur qui a été commise par la commission des finances. J'espère ainsi faciliter la tâche de ce parlement. Je me réserve cependant d'intervenir sur les amendements qui ont été déposés par certains, chaque fois que l'inté-rêt général me commandera de le faire.

Je regrette – je m'adresse ici à M^{me} Ecuier – que M^{me} Ecuier fasse état officiellement, dans ce parlement, de propos que j'ai exprimés le 8 octobre, au nom du Conseil administratif, mais à titre confidentiel et par souci de transparence, puisque nous n'avons pas encore pris de décision et que j'avais demandé que cela soit noté au procès-verbal. Madame Ecuier, ce sont peut-être des choses qui vous ont échappé, mais la courtoisie voudrait, en tout cas, que l'on taise des propos qui se sont voulus informateurs; vous n'en avez pas tenu compte et je regrette de le constater ici.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère faciliter le débat et nous reviendrons tout à l'heure sur certains sujets qui mériteront des interventions de ma part.

*Page 67, cellule 5002, Délégation à la petite enfance,
groupe de comptes 365, Institutions privées.*

La présidente. Nous avons reçu un amendement du Parti socialiste, des Verts et de l'Alliance de gauche, qui demande le rétablissement de 376 233 francs pour le personnel de la petite enfance; nouveau montant: 31 840 233 francs. Je passe la parole à M^{me} Vanek.

M^{me} Marie Vanek (AdG). Merci, Madame la présidente. Nous avons déposé un amendement concernant la petite enfance pour rétablir un montant de 376 233 francs. Mesdames et Messieurs, le personnel de la petite enfance a déjà fait un grand effort, autant sur le plan financier que sur les charges de travail, lors de l'année 1998. Je vous fais remarquer qu'il est difficile de faire remplacer le personnel qui est en vacances, malgré les votes de ce Conseil municipal et un arrêté voté dans notre enceinte à cet effet.

Les mécanismes salariaux étaient les mêmes que pour le personnel de la Ville, alors même que le personnel de la petite enfance n'est pas employé de la Ville de Genève. Voici un exemple: il faut au personnel de la Ville, pour arriver au maximum de la classe, huit ans; et les annuités extraordinaires viennent s'ajouter! Pour le personnel de la petite enfance, il faut vingt ans pour atteindre le maximum de la classe – la progression est plus lente. Treizième salaire pour le personnel de la Ville: il est progressif; première année, 50%, puis 5% par an, soit 100% la onzième année. Pour le personnel de la petite enfance, il y a une prime de fidélité: première année, 20% du salaire mensuel, puis 5% par an, soit 100% la dix-septième année. Je reviens au personnel de la Ville: la caisse de prévoyance est la CAP. Pour le personnel de la petite enfance, c'est la caisse de prévoyance FOP, qui présente une moins bonne couverture.

Je rappelle également que, pour le personnel de la Ville, le passage aux 39 heures correspond à une perte de revenus équivalant à une demi-heure en moyenne, modulée selon le revenu. Pour la petite enfance, le passage aux 39 heures équivaut à une perte de revenus correspondant à une heure. Je rappelle aussi que la convention collective pour l'année 1998 n'a même pas été respectée. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter pour 1999.

Le travail éducatif et préventif que fait le personnel de la petite enfance devrait être enfin reconnu. Ce n'est pas du bénévolat, bien au contraire, et ce travail est d'une importance non négligeable. L'augmentation de cette ligne a pour but de permettre la reprise de tous les mécanismes salariaux. Je vous remercie de voter cet amendement.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je crois rêver en entendant les propos qui viennent d'être exprimés par la représentante de l'Alliance de gauche. Cet amendement, à mon avis, est un sale coup à l'encontre des principes qui doivent nous guider, puisque nous visons la rigueur; c'est un sale coup à l'égard de nos fonctionnaires et c'est un sale coup aussi à l'égard de la petite enfance. C'est un sale coup à l'encontre de la rigueur qui doit nous habiter, tout simplement parce que nous ne pouvons pas nous permettre de jeter l'argent par les fenêtres. C'est un sale coup vis-à-vis de nos fonctionnaires, parce que nos fonctionnaires ont accepté le gel des mécanismes salariaux à 95%, cela contre l'avis des syndicats, et ils comprendraient mal, aujourd'hui, que l'on ne soumette pas l'autre personnel, qui est subventionné par la Ville, aux mêmes obligations que celles qui leur ont été imposées, ou du moins qu'ils ont acceptées.

Enfin, Mesdames et Messieurs, c'est un sale coup pour la petite enfance, tout simplement parce que ce que veut la population, ce ne sont pas des augmentations de salaire d'un groupe de salariés qui ont été privilégiés par les circonstances depuis huit ans... (*Remarques.*) Je vais m'exprimer à ce sujet, et vous savez que j'ai raison. C'est un sale coup pour la petite enfance, parce que ce que veut la population ce sont des places supplémentaires en crèches et en garderies. Accepter cet amendement, c'est refuser l'ouverture d'une institution en deux ans, parce que c'est cela, finalement, le résultat des courses.

J'en viens maintenant à mon affirmation selon laquelle le personnel de la petite enfance a été privilégié par rapport à toute une série de catégories de salariés. Nous avons conduit une politique salariale au niveau de la petite enfance qui a mis le personnel de la petite enfance dans une Ferrari.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Ce n'est pas vrai!

M. Michel Rossetti. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, vous prendrez la parole tout à l'heure. Tous les spécialistes admettent qu'aujourd'hui la petite enfance en Ville de Genève se situe au hit-parade de toutes les communes de Suisse et d'Europe. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un chercheur qui s'est exprimé devant la presse il y a dix jours.

Mesdames et Messieurs, nous nous sommes fondés sur l'article 27 de la convention collective, qui dit: «L'échelle des traitements est indexée selon le taux appliqué par la Ville de Genève en fonction de l'évolution du coût de la vie.» Nous sommes partis de l'idée que l'indexation a trait au pouvoir d'achat et que tout ce qui allait modifier le pouvoir d'achat, c'est-à-dire en le diminuant ou en l'augmentant, devait s'appliquer automatiquement au personnel de la petite enfance. Raison pour laquelle, ces dernières années, nous avons appliqué la

contribution de solidarité de la même manière que nous l'avons appliquée au personnel de la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle le gel des mécanismes salariaux a été appliqué au personnel de la petite enfance.

J'en viens maintenant à la démonstration, et je vais la faire à travers des chiffres. Je prends comme base l'année 1992, qui, déjà, incorporait «un plus» très important par rapport à la situation de la petite enfance telle que nous l'avions trouvée en 1990. En 1992, Mesdames et Messieurs, la classe 1 des directrices permettait de gagner 68 000 francs; aujourd'hui, 74 519 francs. A la même époque, pour la classe 10, le salaire d'une directrice s'élevait à 82 000 francs; aujourd'hui, 90 895 francs. En classe 20, c'est-à-dire au *summum* de la classe, la directrice touchait 99 500 francs à la même époque; aujourd'hui, elle touche 109 000 francs. C'est dire que l'évolution salariale des directrices a été exemplaire. Ensuite, je prends une autre catégorie, qui est celle des éducatrices, des nurses et des jardinières d'enfants. En 1992 toujours, le salaire minimal de la classe 1 s'élevait à 56 800 francs; aujourd'hui, il atteint 62 244 francs. La classe 10 correspondait en 1992 à un salaire de 69 200 francs; aujourd'hui, ce salaire est de 75 796 francs; en classe 20, c'est-à-dire au sommet de la catégorie, le salaire en 1992 s'élevait à 82 900 francs et, aujourd'hui, il s'élève à 90 854 francs.

C'est vous dire que, en dépit de la situation difficile dans laquelle nous nous sommes trouvés, les directrices, les jardinières d'enfants, etc. ont été constamment augmentées. D'ailleurs, cela m'a été reproché non seulement par les syndicats patronaux, mais par toutes les communes du canton, c'est-à-dire les quarante-quatre autres communes, où l'on m'a dit: «Vous avez été beaucoup trop vite, Monsieur Rossetti.»

Mesdames et Messieurs, il faut alors comparer ce qui est comparable: d'un côté, on a des fonctionnaires, de l'autre, on n'a pas des fonctionnaires. J'aimerais quand même vous dire que, en plus, la petite enfance a sept semaines de vacances, qu'elle a un plan de carrière sur vingt ans, alors qu'en Ville de Genève ce plan s'étale sur vingt-sept ans; elle a un changement d'annuité automatique, ce qui n'est pas le cas en Ville de Genève. En plus, il y a une très grande flexibilité dans les horaires de travail, et, Mesdames et Messieurs, je terminerai par là, les heures supplémentaires sont payées, ce qui n'est pas le cas en Ville de Genève, puisque les heures supplémentaires ne sont pas payées, mais compensées.

Ce qui veut dire que la revendication faite aujourd'hui, par le truchement de l'Alliance de gauche, est une revendication inacceptable; elle est indécente. Si vous l'acceptez, eh bien, je me dirai que, à partir de là, jamais nous n'arriverons à rétablir l'équilibre des finances de la Ville. Alors, que l'on ne m'accuse pas d'action antisociale, puisque j'ai fait la démonstration du contraire pendant huit ans. Je vous demande d'être raisonnable, de penser à la situation dans laquelle nous nous trouvons, de penser à nos fonctionnaires qui ont accepté de geler leur

salaires pendant trois ans – et ces fonctionnaires-là ne comprendraient pas que l'on ne mette pas le personnel de la petite enfance sur le même pied qu'eux. En plus, je pense que, si l'on accordait cette augmentation de budget, cela serait repris ici et là, car il y a tous les autres personnels subventionnés, notamment celui de la Fondation du Grand Théâtre, et, je le répète, je considère que cet avantage est totalement indu, indécent et inacceptable.

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly.)

M. Didier Bonny (DC). Avant de donner la position du PDC, il me paraît utile de faire un petit retour en arrière, plus exactement de revenir au mardi 10 février 1998, lorsque nous avons voté la deuxième mouture du budget 1998. Ce jour-là, les socialistes, les Verts, les radicaux et les libéraux votaient le gel des mécanismes salariaux, contre l'avis de l'Alliance de gauche et avec l'abstention de notre groupe qui, malgré la décision du personnel de la Ville, continuait à penser que le gel des mécanismes salariaux était certes une bonne chose pour les finances de la Ville de Genève, mais créait des inégalités entre les différentes catégories du personnel. Au moment de ce vote, pas un seul conseiller municipal n'a parlé du personnel de la petite enfance, qui, de ce fait, pour cette année 1998, a été soumis au même tarif – si on peut dire – que le personnel de la Ville de Genève, alors que son statut est différent, cela a déjà été relevé tout à l'heure.

Le personnel de la petite enfance a, depuis, réagi, et a, ces dernières semaines, mis en avant son statut différent pour réclamer, dès 1999, la fin du gel des mécanismes salariaux. Sa réaction a porté ses fruits, puisque ce soir l'Alternative vient avec cet amendement pour aller dans le sens du personnel de la petite enfance. Eh bien, Mesdames et Messieurs, si cette proposition d'amendement peut paraître légitime de la part de l'Alliance de gauche, compte tenu de son vote du mois de février, il est incompréhensible qu'elle soit soutenue par les Verts et les socialistes. Comment ces deux partis, qui vont appeler la population, demain, à voter oui au paquet ficelé, qui vont demander nombre de sacrifices à la population, peuvent-ils soutenir un tel amendement?

Je voudrais quand même rappeler – M. Rossetti l'a fait, mais je continue sur sa lancée – qu'au début des années 90, les salaires du personnel de la petite enfance, il est vrai, alors très bas, ont été très nettement revalorisés. C'est ainsi qu'une éducatrice de la petite enfance, en début de carrière, gagne tout de même, en 1998, 5145 francs par mois, et que la même éducatrice, après vingt ans de carrière, gagne 6640 francs par mois. Il faut ajouter que cette éducatrice a sept semaines de vacances par an.

Même s'il est légitime de vouloir gagner plus, il me semble que le moment est mal choisi, compte tenu du contexte actuel, aussi bien au niveau des finances communales que cantonales. Qui plus est, il faut savoir que cet argent, qui sera donné au personnel, manquera inévitablement quand il faudra ouvrir de nouvelles institutions. Il faut savoir ce que l'on se veut et, quant à nous, démocrates-chrétiens, nous voterons contre cet amendement en espérant que nous serons suivis non seulement par l'Entente, mais également par les Verts et les socialistes.

Le président. J'ai une petite annonce à faire, s'il vous plaît, je vous réclame une petite minute d'attention. Il semble que quelqu'un a écrit sur les appareils informatiques situés derrière la salle, vers 17 heures, un document qui s'appelle «Genève, cité des parcs». Il semble que cette personne a fait une erreur de manipulation et que ce document bloque tout. Si quelqu'un sait de quoi il s'agit, qu'il s'adresse à l'huissier, M. Perrin, qui est un peu désespéré. Excusez-moi pour cette parenthèse.

M. Hubert Launay (AdG). On m'a appris que je devais me tenir un peu plus droit, regarder M. Froidevaux, de façon qu'on voie mon visage quand je parle – c'est trop tard pour la TV d'ailleurs, car elle a fini de filmer nos débats.

M. Pierre-Charles George (R). Micro!

M. Hubert Launay. Bon, je suis trop loin du micro, puisque M. George ne m'entend pas.

Des voix. Il est sourd.

M. Hubert Launay. Ah, M. George est sourd, d'accord. J'interviens donc sur cette histoire concernant la petite enfance. Je ne vais pas allonger le débat, mais la petite enfance avait refusé tout accord avec le Conseil administratif, contrairement au personnel de la Ville qui, lui, avait signé un accord, qui est d'ailleurs encore valable pendant deux ou trois ans. Nous ne revenons pas sur les accords signés.

M. Rossetti, lui-même, a dit que c'était au Conseil municipal de trancher le problème de la petite enfance. J'aimerais avoir confirmation du magistrat que,

quelle que soit la décision qui sera prise ce soir par le Conseil municipal, il s'y tiendra. Parce qu'on sait – et M. Froidevaux le sait aussi – que M. Rossetti n'a pas toujours été correct sur certains points. Je me rappelle une histoire où quatre-vingts personnes avaient décidé que M. Aegerter ne représenterait pas le Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Hospice général. M. Rossetti, contre les quatre-vingts personnes, avait dit: «Moi, je suis conseiller administratif, je décide que ce sera un tel.» En ce qui concerne la petite enfance, on a voté une somme pour les remplacements du personnel en vacances, et M. Rossetti a dit: «Faites ce que vous voulez, de toute façon, je n'entrerai pas en matière et les remplacements ne seront pas faits.»

Quant à cette affaire qui nous préoccupe maintenant, M. Rossetti a quand même signé un accord – et j'aimerais qu'il s'y tienne – où il dit que c'est le Conseil municipal qui tranche et, s'il tranche de telle ou telle façon, M. Rossetti, cette fois-ci, appliquera la démocratie et s'en tiendra aux décisions du Conseil municipal. (*Remarque sur le micro.*) Ecoutez, j'ai un problème: quand je lève la tête, on dit qu'on ne m'entend pas, et quand je baisse la tête, on ne me voit pas. Je souhaite à la fois qu'on m'entende et qu'on me voie, parce que je gagne à être connu! Ce qui est, je pense, l'avis des septante-neuf personnes ici présentes.

Je reviens à la petite enfance. Il est vrai que ce qu'on demande n'est pas un traitement de faveur, un privilège pour les gens qui travaillent à la petite enfance. La petite enfance n'étant pas du domaine municipal, le statut n'étant pas le même, on demande simplement une compensation, puisque ce personnel n'a pas le même statut. Si, par hasard, je devais me retrouver dans cette enceinte, et pas seul, accompagné quand même d'un nombre important de gens, eh bien, à ce moment-là, on parlerait peut-être de la municipalisation de la petite enfance. Pour le moment, ce n'est pas le cas et on ne peut pas préjuger de ce qui arrivera plus tard.

Pour le moment, on demande donc qu'il y ait compensation entre le traitement actuel de la petite enfance et le statut du personnel de la Ville. On demande, et c'est peu de chose, que les mécanismes salariaux pour la petite enfance fonctionnent, que ce soit l'indexation, les primes ou les annuités. En compensation, on s'était mis d'accord au moment du premier budget 1998 – peut-être pas M. Froidevaux, évidemment – avant que le budget soit refusé par le Conseil d'Etat, sur une contribution de solidarité qui était modulée.

On indexe, on donne les annuités, etc., et, sur cette nouvelle somme salariale, on prend 1,5% de contribution de solidarité, que M. Rossetti, s'il le veut, pourra discuter avec les syndicats représentant la petite enfance, pour voir si on la module ou si c'est une contribution unique. Cela, c'est du domaine de M. Rossetti et des syndicats.

Finalement, par ce biais, les 831 000 francs que cela coûterait en plus – ce sont des chiffres estimatifs qui ont été donnés par les services de M. Rossetti – avec la déduction de la contribution de solidarité de 1,5%, se réduiraient à un chiffre minimal de 376 233 francs pour la petite enfance. C'est cela que nous soutenons, et j'invite les forces actuellement majoritaires dans ce Conseil à voter cela.

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG). Je ne vais pas être très longue, et je serai encore plus brève après l'intervention de mon collègue Launay; mais, c'est vrai, je ne peux pas m'empêcher de réagir à la première intervention de M. Rossetti. J'ai une certaine admiration pour M. Rossetti, parce qu'il est d'une cohérence parfaite, et le discours patronal qu'il vient de tenir sur les sales coups: sale coup pour la rigueur, sale coup pour le personnel de la Ville, sale coup pour la petite enfance, discours auquel s'ajoute: «Ces gens de la petite enfance ont tout ce qu'il faut, leurs salaires sont bons, ils sont protégés.» M. Rossetti a donné des chiffres, enfin, on est dans une situation quasiment de luxe, et ce personnel n'a qu'à s'incliner devant quelque chose qui n'est même pas un accord et qu'il n'a jamais signé. C'est vrai que, Monsieur Rossetti, je trouve votre position parfaitement cohérente.

Simplement, je crois que le personnel continue à défendre fondamentalement les services qu'il offre à la population et qu'il défend également ses salaires. Effectivement, ce n'est pas un point de vue patronal, c'est un point de vue de salarié. Ce personnel défend ses salaires, il défend quelque chose auquel il a droit, puisque lui n'a pas signé l'accord que le personnel de la Ville a signé. Le personnel de la Ville a assumé ses responsabilités, il est pris dans cette histoire pour trois ans, cela devient son histoire.

Le personnel de la petite enfance avance une revendication qui est un droit syndical, démocratique, qui est un droit des travailleurs et des travailleuses. Nous, Alliance de gauche, nous ne pouvons que le soutenir avec l'appui des Verts et des socialistes, qui estiment aussi juste – puisque le personnel de la petite enfance n'est pas pris dans l'accord – que celui-ci avance cette revendication. En plus, ce n'est pas quelque chose de monstrueux pour notre budget: les mécanismes salariaux coûtent environ 831 000 francs; on en déduit la contribution de solidarité et on se retrouve environ à 370 000 francs. C'est quelque chose d'acceptable pour le budget, c'est quelque chose qui respecte la lutte, la défense des intérêts des salariés. Je comprends M. Rossetti, mais, tant pis! Je relève quand même, comme mon collègue Launay l'a fait, que M. Rossetti acceptera la décision de ce Conseil municipal. Je m'arrête là et, s'il y a encore d'autres détails à donner sur ce qui concerne ces salaires, mes collègues, qui connaissent mieux le dossier que moi, le feront.

M. Bernard Lescaze (R). Le débat qui s'engage ce soir me laisse mal à l'aise. En effet, chacun d'entre nous ici défend la petite enfance, chacun d'entre nous est satisfait que le nombre des établissements, des crèches, des jardins d'enfants ait été fortement accru ces dix dernières années, car c'est ce que réclame la population, c'est ce que réclament les parents. Et, ce soir, on voit des revendications purement syndicalistes et salariales qui s'élèvent non pas pour défendre des traitements misérables à 21 000, 22 000 francs comme les retraites AVS, qui bénéficient de l'OCPA, mais pour défendre des traitements qui – nous l'apprenons pour certains d'entre nous – seront confirmés aujourd'hui et qui atteignent 109 000 francs, c'est-à-dire qui dépassent le traitement de beaucoup de maîtres secondaires et de maître primaires. Alors, ne venez pas nous dire que la petite enfance n'a pas été choyée par M. Rossetti, car beaucoup dans cette salle pensent que, effectivement, avec sept semaines de vacances et les salaires qui ont été avancés ici, la petite enfance à Genève est en pole position, en tête de toutes les communes suisses! La Suisse étant en tête, dans ce domaine, des communes en Europe, cela signifie clairement que la petite enfance à Genève est probablement l'une des mieux rémunérées au monde, si ce n'est la mieux rémunérée au monde.

En conclusion, nous constatons que, dans le paquet ficelé de rose que vous voulez avoir pour ce budget, l'Alliance de gauche a réussi à imposer, dans ce domaine particulier où les gens ne sont pas défavorisés, son point de vue à ses partenaires verts et socialistes. Si vous en faites la pierre de touche de votre budget, nous vous déclarons très fermement que nous ne voterons pas, nous, radicaux, ce budget, parce qu'il nous paraît indécent vis-à-vis d'autres catégories de la population, les défavorisés d'une part, mais, également, par exemple, les fonctionnaires de la Ville qui sont, de ce point de vue, défavorisés par la position prise par l'Alliance de gauche, par le Parti socialiste et par les Verts.

Si vous voulez que nous travaillions tous ensemble au rétablissement des finances de la Ville, il faut que les socialistes et les Verts, puisque nous savons désormais, pour avoir entendu l'Alliance de gauche, qu'il n'y a rien à attendre de ce côté-là, se désolidarisent de cet amendement et le rejettent. Si tel n'est pas le cas, il y aura probablement un budget ce soir, mais ce sera bel et bien le budget de l'Alternative; puis les électeurs, dans quelques mois, trancheront pour dire s'ils acceptent que les deniers publics soient dilapidés de cette manière. Je vous rappelle une seule chose qu'a dite le magistrat radical: deux années de contribution de solidarité permettraient d'ouvrir une nouvelle crèche. Effectivement, ce que demande la population, c'est probablement de nouvelles institutions et non pas des hausses de salaire pour certaines catégories, qui les rendraient privilégiées par rapport à d'autres dans la Ville.

D'autre part, je suis étonné – enfin, moyennement étonné – de constater que vous ne parlez pas des catégories de personnel paramunicipal, qui ne sont pas

toujours soumises au statut de la fonction publique municipale, par exemple les gens qui travaillent au Grand Théâtre sous le label «Fondation du Grand Théâtre». On aimerait alors savoir pourquoi privilégier pareillement la petite enfance, cela, vous ne nous l'avez pas expliqué, puisque que, à l'évidence, l'échelle des traitements de la petite enfance n'est en rien une échelle de misère, contrairement à l'échelle des salaires d'autres personnes à Genève. Je vous rappelle que les chiffres qui ont été avancés ce soir, et qui n'ont pas été contestés par M. Launay ou M^{me} Bisetti, montrent que les salaires du personnel de la petite enfance sont équivalents à ceux des enseignants, alors même que la formation est totalement différente.

M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG). Je serai brève, car mes collègues défendant l'amendement ont fort bien décrit les raisons principales pour lesquelles cet amendement a été déposé. Qu'il me soit permis de vous exposer des éléments supplémentaires incitant à débloquer le mécanisme de progression salariale, et ce dans le respect de la convention collective de travail du personnel de la petite enfance. Le blocage des annuités, et celui de la prime de fidélité ne fait qu'aggraver la situation du personnel de la petite enfance, qui a subi longtemps, jusqu'à la signature de la CCT, une déduction illogique et cruelle qui consistait à dire: à petite enfance, petit salaire. Cela est d'autant plus grave qu'une partie du personnel travaille à temps partiel, soit parce qu'il n'a pas la possibilité d'obtenir un plein temps, soit par choix familial – vous pensez bien que, quand on est éducateur de la petite enfance, en principe, on a envie d'avoir des enfants et de s'en occuper – soit par conviction citoyenne et syndicale, le partage du travail étant souhaitable dans un secteur qui connaît aujourd'hui déjà un certain chômage. Je vous remercie de tenir compte de ces précisions et je vous invite, bien entendu, à accepter cet amendement.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit. Je vais d'abord rassurer M. Launay: j'ai l'habitude de respecter mes engagements, je l'ai fait pendant près de neuf ans et cela va continuer. J'ai signé un protocole d'accord avec les partenaires de la convention collective, cet accord est clair, nous laissons le soin au Conseil municipal de trancher la question et, dès l'instant où le Conseil municipal aura pris sa décision, qui irait, par exemple, dans le sens de l'amendement, je respecterai cette décision.

Pour les autres allusions, Monsieur Launay, je vous rappelle que c'est le Conseil administratif, et pas Michel Rossetti, qui avait désigné M. Aegerter et que c'était dans le cadre de la légalité. Par conséquent, on ne peut pas nous reprocher d'exercer nos compétences, je vous l'ai déjà dit. Par ailleurs, je n'ai jamais

fait autre chose que de respecter les décisions du Conseil municipal, sauf lorsqu'on me demandait de sauter par la fenêtre, parce que, pour les remplacements, Monsieur Launay, c'était dépenser de l'argent inutilement. J'ai fait la démonstration – et je l'ai dit dans une réponse écrite – que les remplacements étaient tout à fait possibles lorsqu'ils étaient justifiés; mais lorsqu'ils ne sont pas justifiés, il n'y a pas de raison que je dépense les sommes qui ont été votées par le Conseil municipal, puisque, quand même, l'objectif est de bien gérer les deniers publics.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, vous aurez compris qu'ici on est en présence d'un combat qui a un rapport très étroit avec les prochaines échéances électorales. L'Alliance de gauche se fait le porte-parole des partenaires syndicaux, qui ne représentent d'ailleurs que les 20% de la petite enfance. Je regrette, finalement, que l'on fasse fond sur une prétention qui exprime l'opinion des 20% seulement d'une profession. Je répète ici que, si l'on veut véritablement défendre la petite enfance, eh bien, il s'agit de créer des places et de dégager des moyens qui permettent d'ouvrir demain de nouvelles crèches et de nouvelles nurseries, et non pas d'augmenter les salaires. Tout ce qui sera mis de manière indécente sur les salaires contreviendra à cet objectif qui est, pour nous, d'ouvrir de nouvelles crèches et de donner à la population de nouvelles places pour ses enfants, qui attendent sur les listes que vous connaissez aussi bien que moi.

Je vous demande donc d'être sérieux, d'être responsables et que nous puissions ensemble prendre ce soir une bonne décision, parce que l'argent dépensé inutilement manquera demain à celles et ceux qui en ont véritablement besoin.

M^{me} Barbara Cramer (L). Il est vrai qu'on a fait des reproches à M. Rossetti pendant des années en voyant que le budget des crèches augmentait beaucoup plus vite que le nombre d'enfants. Il est vrai aussi que les crèches à Genève sont premières au hit-parade des crèches, même plus que cela, et que cela coûte en subventions, par enfant, à peu près 2600 francs par mois. Vous ne pouvez donc pas me dire que ce ne sont pas des enfants privilégiés, ils ont des avantages extraordinaires.

Finalement, je suis très contente que M. Rossetti nous ait donné les montants des salaires que le personnel reçoit, parce qu'on était incapable de le savoir. Ce sont des salaires très élevés; je suis absolument sidérée par ces sommes, et j'aimerais bien gagner autant. Les revendications du personnel de la petite enfance sont tout à fait mal placées, et je peux vous dire qu'il a exercé une espèce de terrorisme sur la commission des finances, en envoyant régulièrement des colis de langes et d'autres choses qui, sûrement, ont été pris dans les crèches; les timbres aussi! En fait, ce personnel dilapide les deniers publics en même temps.

Si vous comparez, par exemple, les mères de jour qui gardent les enfants, vous constaterez qu'elles reçoivent à peu près 37 francs par jour et par enfant; et quand on voit les personnes à la crèche qui, elles, ne font pas le repas, qui ont du temps libre, qui se relaient, c'est inimaginable... (*Brouhaha sur les bancs de l'Alternative.*) Je vous ai aussi écoutés, laissez-moi parler.

Si on veut être solidaire, il faudrait prendre plus d'enfants et changer plutôt les règlements des crèches, car c'est absurde les mètres carrés en plus et le nombre de personnes en trop dont ces enfants disposent. Vous avez raison, Monsieur Rossetti, c'est le hit-parade des crèches et, aujourd'hui, on ne peut pas se le permettre et non seulement on ne peut pas se le permettre, mais la solidarité voudrait qu'on prenne plus d'enfants, même si ce n'est pas dans le règlement actuel. Cela, c'est mon opinion.

Nous, libéraux, nous ne pouvons donc pas voter ce crédit. Je suis désolée.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). En fait, l'Alliance de gauche, les socialistes et les Verts se trompent de cible. Quand ils nous parlent de cet amendement en faisant un lien direct avec les salaires, ils oublient de dire qu'en fait c'est une autoroute camouflée pour mettre le Conseil municipal devant une municipalisation forcée de la petite enfance. (*Protestations.*) Ah, mais si, mais si, et il faut appeler les choses par leur nom. Seulement, d'abord, nous n'en avons pas les moyens et, deuxièmement, le débat n'est pas encore commencé, parce que cet amendement est aussi un prétexte pour courber le travail qui est fait au sein de la commission consultative. Sans parler des partenaires concernés, qui ont tous été respectés dans leur souhait de consultation. Cet amendement, c'est donc un coup de bluff!

Ne nous faites pas un faux procès, ne faites pas un faux procès à la Délégation à la petite enfance et nous vous invitons, vigoureusement, à refuser cet amendement.

M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG). Quand j'entends la merveilleuse idéologie libérale se disloquer comme cela, et quand on voit le peu d'égards qui est accordé aux enfants, et qu'on s'étonne qu'il y ait un manque de natalité dans ce pays, c'est incroyable! Madame Cramer, je vous assure que ce que vous venez de dire est absolument désolant. Il n'y a pas de mot, je m'arrête là!

M^{me} Marie Vanek (AdG). Monsieur le président, je demande le vote nominal.

Le président. Etes-vous soutenue par quatre conseillers municipaux? (*Des mains se lèvent.*) Bien, nous allons voter au vote nominal; il s'agit d'ajouter 376 233 francs pour la Délégation à la petite enfance, groupe de comptes 365, Institutions privées. (*Brouhaha.*) Il est impossible de faire un vote nominal dans ce brouhaha. J'attends le silence pour pouvoir commencer.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 43 oui contre 34 non.

Ont voté oui (43):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogini (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermilod (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (34):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M. Didier Bony (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Broliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M^{me} Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Etaient absents au moment du vote (2):

M. Pierre de Freudenreich (L), M. Jan Marejko (L).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

*Page 67, cellule 500300, Direction,
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

Le président. Nous avons reçu une proposition d'amendement de M. Muller et de M. Rossetti, qui concerne une modification de deux amortissements, de moins 822 327 francs. Monsieur Muller, vous avez la parole.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cette proposition d'amendement concerne tout simplement une suppression de l'amortissement pour la «parcelle place Chateaubriand», soit un crédit de 817 327 francs non voté en 1998, puis un ajustement d'amortissement concernant le crédit «Saint-Jean, maison de quartier, mobilier» de 5000 francs; soit un total de 822 327 francs.

Mis aux voix, l'amendement est accepté à l'unanimité.

*Page 67, cellule 500300, Direction,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Clubs d'échecs divers, page
jaune 88).*

Le président. J'ai un amendement de M. Rossetti proposant de remettre les 9000 francs que la commission des finances a enlevés aux Clubs d'échecs. Monsieur Rossetti.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, la commission des finances est partie de l'idée que je demandais 9000 francs de plus qu'au projet de budget 1998, parce que, à la suite d'une interversion entre des chiffres, il apparaît, dans le projet de budget 1999, que le montant de la subvention accordée aux échecs en 1998 était de 36 000 francs, alors que pour l'année prochaine il est de 45 000 francs. En réalité, s'il n'y avait pas eu cette erreur, vous auriez vu qu'en 1998 le montant était de 45 000 francs et que nous demandions simplement le report de la même somme en 1999.

Je vous rappelle que, lors du dernier budget, vous aviez regroupé tous les échecs sous une seule rubrique et, à cette occasion, vous aviez apporté une modification importante dans le sens d'une diminution globale des subventions et je pense qu'il n'est pas possible de pénaliser deux fois les échecs. Je vous demande simplement d'admettre l'erreur qui a été commise à la suite de cette mauvaise impression du projet de budget et de rétablir les 9000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de plus 9000 francs est accepté à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

Page 68, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.

Le président. J'ai un amendement de M. Muller de moins 330 000 francs pour la suppression de l'amortissement concernant les contrats de culture. Monsieur Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, il s'agit tout simplement de la suppression de l'amortissement concernant les contrats de culture, crédit non voté en 1998, soit moins 330 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Page 68, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 365, Institutions privées (Concours roses nouvelles, page jaune 89).

Le président. Nous avons une proposition d'amendement présentée par l'Alliance de gauche. Il s'agit d'une suppression de la subvention de 21 400 francs, concernant le Concours roses nouvelles.

M^{me} Marie Vanek (AdG). Concernant cette ligne budgétaire, énormément de personnes ont des craintes à supprimer les 21 400 francs. Je rappelle quand même qu'il y a déjà eu une ligne similaire qui était le Concours des balcons fleuris et, quand j'ai proposé à la commission sociale de supprimer cette ligne budgétaire, on était venu nous dire: «Oh, ne touchez pas à cette ligne, c'est très important concernant les fleurs en ville de Genève.» Et on s'est aperçu qu'en supprimant la ligne du concours des balcons fleuris, ce concours a pu avoir lieu et tout s'est bien passé par rapport aux sponsors.

Il me semble que, pour le Concours des roses nouvelles, il en va de même. Je trouve que c'est vraiment un domaine où il est très facile de trouver des sponsors. Après, bien sûr, on viendra nous raconter qu'on a de belles plaquettes, que c'est important pour la Ville de Genève d'y figurer, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas. Je propose donc de supprimer les 21 400 francs.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je suis vraiment désolé de constater que, une nouvelle fois, on essaie de torpiller la présence de la Ville au niveau du Concours international des roses. J'imagine que c'est un procès idéologique, mais je considère personnellement que le Concours international des roses de Genève participe à l'image de marque de notre ville. Ce concours a été créé tout de suite après la guerre et, au fil des années, il a pris une ampleur extrêmement importante. Supprimer la participation de la Ville, cela voudrait dire que le concours va échapper à la Ville, que la Ville ne serait plus partie prenante et que ce serait uniquement les privés qui auraient, en quelque sorte, la gestion de cette manifestation.

Pour ma part, je considère que cela serait non seulement une erreur, mais une faute grave de supprimer cette subvention et je vous demande instamment de la maintenir pour permettre à la Ville et, en particulier, à son Service des espaces verts de continuer à jouer le rôle important qui est le sien dans l'organisation de ce concours.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune la présence de M. Bertrand de Weck, ancien conseiller municipal.

Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche pour la suppression de la subvention pour le Concours roses nouvelles est refusé à la majorité (quelques abstentions).

*Page 70, cellule 500700, Direction,
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

Le président. J'ai une proposition d'amendement de M. Muller, de moins 10 000 francs. Monsieur Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il y a encore un amendement concernant un ajustement d'amortissement pour «Saint-Jean centre social, aménagement» de moins 10 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Page 70, cellule 500700, Direction, groupe de comptes 365, Institutions privées (Université populaire albanaise, page jaune 92).

Le président. J'ai reçu un amendement de M. Holenweg. Il s'agit d'une augmentation de la subvention à l'Université populaire albanaise de 35 000 francs.

M. Pascal Holenweg (S). Il s'agit donc de faire passer la subvention de l'Université populaire albanaise de 65 000 à 100 000 francs. Je rappelle deux choses. La subvention de 65 000 francs correspondait au fonctionnement normal de l'UPA. Cette année – nous avons eu l'occasion d'en discuter – Genève a reçu plusieurs centaines de réfugiés kosovars supplémentaires, et l'Université populaire albanaise a dû développer des activités pour lesquelles elle n'était pas prévue et qui ont mobilisé le personnel rétribué et partiellement rétribué, les militants et les locaux en permanence; il a fallu héberger des gens, les nourrir. Les frais directs et indirects de fonctionnement ont augmenté. L'Université populaire albanaise a reçu de 150 à 200 personnes supplémentaires par jour dans ses locaux dès la fin de l'été; elle a fourni 600 repas et elle a organisé 1500 nuitées dans les familles kosovares déjà établies à Genève.

La subvention prévue l'année dernière et qu'il était prévu de reconduire cette année n'est absolument pas suffisante pour garantir ce type d'activités provoquées à la fois par la situation en Kosove et par l'afflux de réfugiés kosovars à Genève. Le travail d'aide matérielle et d'aide sociale fourni par l'UPA a dû être considérablement accru. Deux mille requérants d'asile, essentiellement des Kosovars, ont été attribués en 1999 à Genève. Parmi ces requérants, la plupart de ceux qui s'adresseront à l'Université populaire albanaise pour recevoir des cours, et notamment des cours de français, ne pourront pas les payer. Ces cours devront leur être fournis gratuitement.

Tout indique que le conflit en Kosove ne va non seulement pas cesser, mais va encore s'aggraver, que, par conséquent, l'arrivée de réfugiés kosovars va continuer à Genève et que probablement le nombre de ces réfugiés va encore s'accroître. Nous devons, dès lors, faire un choix entre laisser une institution comme l'Université populaire albanaise fonctionner avec une subvention qui couvre un fonctionnement normal et ne pas lui donner les moyens de couvrir le coût de ce fonctionnement exceptionnel, ou accepter de lui accorder 35 000 francs de plus. 35 000 francs de plus c'est vingt fois moins que l'augmentation de la subvention que nous avons votée cet après-midi pour le Grand Théâtre.

Il est pour nous essentiel de faire comprendre à la fois aux Kosovars et aux Genevois qu'ils ont désormais à vivre ensemble, qu'ils ont désormais à constituer ensemble la Genève réelle. Nous devons en bonne partie à des institutions comme l'Université populaire albanaise de n'avoir pas à Genève de problèmes d'intégration et les problèmes réciproques d'intégration entre les communautés suisses et les communautés genevoises. Avec 35 000 francs de plus, on contribue un peu plus encore à éviter à Genève l'apparition de conflits entre les communautés et entre la communauté kosovare et la société d'accueil.

Je vous demande 35 000 francs de plus pour une année, parce que ces 35 000 francs correspondent à une activité supplémentaire de l'Université populaire albanaise et qu'elle doit être assumée. Nous l'avons examinée déjà il y a un ou deux mois. L'arrivée de réfugiés kosovars à Genève pose des problèmes considérables, mais ceux-ci peuvent être plus facilement résolus si des associations, des fondations et des organisations comme l'UPA arrivent à y contribuer.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). A son grand regret, le groupe libéral refusera cette proposition d'augmentation de la subvention de l'Université populaire albanaise. En effet, dans ce climat de rigueur budgétaire, nombre d'associations voient leur subvention bloquée, et elles aussi doivent faire face à des demandes supplémentaires d'aide au niveau social. De plus, pour mémoire – et je regrette un peu que le proposant n'en ait pas parlé – l'Université populaire albanaise reçoit – ce qui a été voté, et ce qui sera peut-être confirmé demain, dans l'après-midi – une subvention de 210 000 francs de la part du Canton.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Page 70, cellule 500700, Direction, groupe de comptes 366, Personnes physiques (Allocations sociales, Prestations municipales, Secours d'urgence, page jaune 92).

Le président. Nous avons encore trois amendements présentés par le PDC: il s'agit d'une augmentation de 700 000 francs des Allocations sociales, d'une diminution de 741 000 francs des Prestations municipales et d'une augmentation de 50 000 francs des Secours d'urgence.

De plus, nous abordons aussi le projet de motion N° 369, qui se trouve à la page 246 du rapport général: «Modification du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social».

Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Arielle Wagenknecht, MM. Didier Bonny, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni, Guy Savary et Pierre-André Torrent: «Modification du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social» (M-369).

PROJET DE MOTION

Considérant les explications du rapport de minorité de la commission sociale concernant le budget 1999 sur les aides financières municipales,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les articles 8, 11 et 23 du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social dans le sens des propositions du rapport de minorité de la commission sociale concernant le budget 1999.

Le président. Comme j'ai le sentiment que les trois amendements sont un peu liés, je vais donner la parole à celui qui les a présentés, M. Bonny, pour qu'il nous explique un peu sa démarche.

M. Didier Bonny, rapporteur de minorité de la commission sociale et de la jeunesse (DC). C'est vrai qu'il est déjà fort tard et, malheureusement, le département des affaires sociales vient toujours en fin de soirée, alors que ce n'est en tout cas pas le moins important. D'ailleurs, on pourrait essayer de changer l'ordre, car, si on commençait par le département des affaires sociales, on serait peut-être un peu plus frais pour en discuter.

Cela étant dit, effectivement, Monsieur le président, je vais traiter des trois amendements en même temps, puisqu'ils font l'objet du rapport de minorité que j'ai déposé suite aux votes de la commission sociale, puisque ces propositions n'avaient pas été suivies par la commission sociale ni, d'ailleurs, ensuite, par la commission des finances. Mais je me permets d'y revenir, car je pense que ces propositions sont bonnes.

D'abord, il faut rappeler qu'il y a actuellement quatre types d'aides financières municipales. Il y a tout d'abord les prestations municipales, qui se montent à 7 412 000 francs après leur passage en commission. Elles sont destinées aux personnes âgées, aux orphelins, aux invalides recevant les prestations complémentaires cantonales. Les montants mensuels de l'aide se montent à 155 francs

pour une personne seule, 235 francs pour un couple, 270 francs pour quatre personnes, puis 40 francs de plus par personne supplémentaire. Il est à noter qu'une personne seule à l'AVS et bénéficiaire des prestations complémentaires cantonales a un revenu garanti de 21 727 francs, auquel il faut ajouter le loyer payé jusqu'à concurrence de 12 000 francs par an, les assurances maladie prises en charge et l'abonnement gratuit des TPG. Les 155 francs par mois de la Ville, soit 1860 francs par an, s'ajoutent à ce revenu de 21 727 francs. Je ne continue pas les exemples pour les couples, etc., vous avez compris le système. En 1997, 5259 personnes touchaient ces prestations.

Il y a ensuite les allocations sociales. Leur montant s'élève à présent à 1,1 million. Elles sont destinées aux personnes ou groupes familiaux ne recevant pas l'AVS et ayant un revenu restreint, mais n'étant toutefois pas dans les barèmes d'assistance publique. Les montants mensuels varient en fonction du barème, soit de 90 à 155 francs pour une personne seule, et de 135 à 235 francs pour un couple. Il faut noter qu'à titre de comparaison avec une personne seule qui reçoit les prestations municipales, ce dont j'ai parlé tout à l'heure, qui touche 155 francs par mois de la Ville de Genève, une personne également seule, mais qui est allocataire, aura ce même montant si son revenu annuel n'excède pas 19 679 francs. Sa situation est donc nettement moins favorable: le loyer n'est pas payé, les assurances maladie que sont que partiellement payées et l'abonnement TPG n'est pas gratuit. En 1997, 772 personnes touchaient ces allocations.

Il y a aussi les allocations sociales complémentaires, qui font partie de cette somme de 1,1 million. C'est un complément aux allocations sociales, destiné aux familles monoparentales et aux familles ayant au moins deux enfants en formation. Le montant mensuel est de 50 francs par mois par enfant de moins de 25 ans, dès le deuxième enfant. Il est à noter qu'à titre de comparaison avec un couple qui touche les prestations municipales, soit 235 francs par mois, une famille monoparentale aura ce même montant si son revenu annuel ne dépasse pas 29 519 francs. Sa situation est donc moins favorable: le loyer n'est pas payé, les assurances maladie ne sont que partiellement payées et l'abonnement TPG n'est pas gratuit. En 1997, 166 personnes touchaient ces allocations.

Enfin, il y a les aides financières ponctuelles qui, comme cela s'intitule, dépannent ponctuellement pour des situations d'urgence, concernant, par exemple, l'aide alimentaire, l'expulsion, suite à des poursuites, etc. En 1997, 207 personnes ont bénéficié de cette aide.

A la lumière de ces éclaircissements qui sont, certes, un peu techniques, mais qui sont importants par rapport à la suite de nos propositions, nous pouvons constater que les prestataires ont un revenu supérieur aux allocataires et qu'il serait souhaitable, du point de vue de notre parti, de mieux équilibrer les deux lignes budgétaires.

Il faut préciser – peut-être que, tout à l’heure, on va le dire – que l’Etat va proposer une loi qui, si elle est acceptée par le Grand Conseil, permettra l’entrée en vigueur du revenu minimum de réinsertion, dit RMR, qui transformera les prestations d’assistance publique en un revenu minimum avec contre-prestations. Il est donc fort probable que le système d’aide va changer en l’an 2000 et que cela aura des répercussions sur les aides des communes. Beaucoup de conseillers municipaux ont dit: «Justement, ce n’est pas le moment de changer les choses.» Eh bien, ce n’est pas l’avis du PDC qui, dans le cadre du budget 1999, souhaite faire des propositions qui doivent permettre aux familles dans le besoin, domiciliées en ville de Genève, de bénéficier d’une meilleure aide. L’étude que Caritas a présentée le 11 novembre dernier, intitulée: «Ils sont pauvres et ils travaillent», montre d’ailleurs que, je cite: «Les enfants contribuent au risque de tomber dans la pauvreté, ce qui n’est pas acceptable dans une société comme la nôtre qui, malgré ses problèmes budgétaires, est riche.» C’est pourquoi le PDC, fort des explications qui viennent d’être données, veut mieux cibler les aides pour 1999, tout en maintenant, et même en augmentant très légèrement, le montant global des aides financières qui a été voté par la commission des finances.

J’en viens maintenant aux amendements. La ligne Prestations municipales est diminuée de 741 000 francs, soit une baisse de 10%. Si cette modification était acceptée, cela reviendrait à dire que l’aide mensuelle passerait, en chiffres ronds, de 155 à 140 francs pour une personne seule, et de 235 à 210 francs pour un couple. Nous pensons que cette diminution est supportable pour les bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales qui ont un revenu minimum assuré bien supérieur à celui des allocataires de la Ville de Genève, comme je l’ai démontré au début de mon exposé.

Deuxièmement, nous proposons de transférer une bonne partie de ces 741 000 francs, à savoir 700 000 francs, sur la ligne Allocations sociales, qui serait ainsi augmentée de 1,1 million à 1,8 million. Avec ces 700 000 francs supplémentaires sur cette ligne, la Ville de Genève pourra augmenter l’aide destinée aux enfants, en étendant cette aide à tous les enfants des allocataires, dès leur naissance, et doubler le montant de cette aide qui passerait de 50 à 100 francs. La Ville de Genève pourra également faire un effort supplémentaire pour les familles monoparentales. Elle pourra aussi supprimer la condition de délai de séjour en ville pour que l’aide communale ne soit pas rompue en cas de déménagement d’une commune à l’autre. Je veux ici préciser que les propositions faites dans mon rapport de minorité sont tout à fait celles que M. Rossetti a faites à la commission des finances. Il n’a pas souhaité revenir ce soir sur ce sujet, mais je pense que, si M. Rossetti les a proposées, c’est qu’elles doivent être frappées du coin du bon sens. Avec ces modifications, la Ville de Genève pourra venir en aide aux familles beaucoup plus efficacement, et c’est ce que le PDC veut.

Enfin, avec le troisième amendement, nous proposons que la ligne Secours d'urgence passe de 200 000 à 250 000 francs, de manière à permettre au Service social de faire toujours mieux son travail de proximité, ce que nous réclamons depuis longtemps ici, en venant très rapidement en aide à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas attendre que l'administration leur vienne en aide.

Si ces modifications étaient acceptées ce soir, notre collectivité ferait un grand pas dans la bonne direction. C'est une répartition plus juste des aides sociales auprès des habitants de la Ville de Genève et, en premier lieu, les familles, que le PDC entend particulièrement soutenir en faisant ces propositions.

Le président. Comme ces trois propositions d'amendement sont liées et portent, par-dessus le marché, sur la même ligne budgétaire, je ne pense pas que vous verriez un inconvénient à ce qu'on les vote simultanément.

M. Guy Valance (AdG). L'intervention de M. Bonny était extraordinairement documentée, mais extraordinairement ennuyeuse et laborieuse. (*Protestations.*) Nous le félicitons pour l'énorme travail qu'il a fait, pour les chiffres cités, tout cela pour glorifier la famille, le ciblage et, au bout du compte, aboutir à une diminution tout simplement des prestations sociales de la Ville de Genève. Je serai très bref, l'Alliance de gauche refuse d'entrer en matière sur ces trois amendements.

Je rappelle simplement, sans entrer dans le détail, que, si demain, par malheur, l'inénarrable paquet ficelé venait à être accepté, les bénéficiaires de l'AI, par exemple, et de l'OCPA se verraient, déjà par l'OCPA, ramener au niveau de l'AVS, ce qui fait à peu près 234 francs de moins par mois et, donc, si les prestations municipales étaient diminuées, ils verraient leur revenu encore diminuer. On s'attaque systématiquement aux très bas revenus, c'est absolument consternant, mais ce n'est pas étonnant de la part de l'Entente. Mesdames et Messieurs, l'Alliance de gauche refusera l'ensemble de ces amendements.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Voilà bientôt une année, nous discutons dans cette enceinte, peut-être pas tout à fait de la suppression, mais nous n'en étions pas loin, des montants alloués aux prestations et allocations municipales, suite, paraît-il, au rapport Frutiger, que nous n'avons jamais vraiment eu en main. Au moment du budget, l'année dernière, nous avons remis la totalité de ces montants et nous avons attendu, à la commission sociale, notamment suite à deux motions déposées, qu'on nous donne enfin des éclaircissements sur le bien-fondé et la nécessité absolue de ces prestations et allocations.

La proposition du groupe démocrate-chrétien, qui a d'abord été refusée par les libéraux en commission, qui avaient d'autres intentions à ce sujet, nous apparaît maintenant comme une solution juste et équitable, qui tend à rééquilibrer ce qu'on pourrait considérer comme un saupoudrage et une distribution à tout va de la manne fiscale de la collectivité. Le groupe libéral soutiendra donc ces trois amendements qui visent à rééquilibrer et peut-être à mieux répartir l'action sociale de la Ville.

M. Didier Bonny, rapporteur de minorité de la commission sociale et de la jeunesse (DC). J'espère que M. Valance, qui est parti à la salle des pas perdus, continue de m'entendre, même si je suis peut-être ennuyeux. Ah, le revoilà, tant mieux!

M. Guy Valance (AdG). Mais je vais te voir à la télé, à la salle des pas perdus; c'est beaucoup mieux.

M. Didier Bonny. Très bien, je laisse alors M. Valance aller me voir à la télé, on n'arrête pas le progrès. Je tiens à dire, Monsieur le président, que je suis extrêmement déçu et choqué par les propos de M. Valance, qui m'avait habitué à beaucoup mieux. Je crois qu'effectivement pour lui la fin de règne approche, et il est temps qu'il fasse autre chose. Comment peut-on dire que notre proposition touche aux aides financières de la Ville de Genève, alors qu'elle les augmente de 9000 francs – certes, ce n'est pas le but, c'est le hasard des chiffres qui veut que, pour que cela soit rond, on arrive à cela. Mais, en tout cas, nous ne touchons absolument pas aux aides financières de la Ville de Genève, c'était un préambule absolu pour notre proposition.

Ensuite, comment peut-on dire qu'on s'attaque à ceux qui ont les plus bas revenus, alors que c'est exactement le contraire! Mais M. Valance n'a pas écouté. J'ai démontré que les personnes qui sont bénéficiaires des prestations municipales ont une situation un peu meilleure que celle des personnes touchant les allocations sociales et, étant donné qu'on a un montant à disposition, il paraît plus juste de le répartir un peu mieux. Cette baisse pour les bénéficiaires des prestations municipales, c'est 10%, c'est 15 francs de moins par mois, alors que des familles qui sont dans le besoin pourront avoir plus d'argent.

Je trouve alors tout à fait choquant et décevant de la part d'un représentant de l'Alliance de gauche, qui défend à longueur d'année la justice sociale, de tenir des propos pareils, et j'espère que les collègues de l'Alternative soutiendront cette proposition, parce qu'elle est juste, elle est sociale et elle ne touche en rien aux aides financières de la Ville de Genève. (*Applaudissements du PDC.*)

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts, en commission sociale, avaient une autre proposition, c'est-à-dire de transférer l'ensemble des prestations municipales aux allocations sociales, afin de mieux cibler l'assistance sociale que la Ville prodigue à ses citoyens. Cependant, il s'est avéré que le règlement qui gère les allocations sociales mériterait un sérieux coup de transformation pour mieux les cibler, et il semble que, dans le cadre de l'étude du budget, ce n'est pas possible de le faire; il faut d'abord changer le règlement. C'est pour cela que, finalement, les Verts ont renoncé à ce transfert.

Concernant la proposition du démocrate Didier Bonny, l'idée est excellente, mais, ce soir, nous avons un budget à voter, et je vous donnerai deux raisons pour lesquelles nous refuserons cette proposition. La première raison, c'est que, comme vous le savez, d'ici un ou deux ans, il y aura un nouveau projet de loi, le RMR, enfin si le Grand Conseil le vote. Il y aura un nouveau règlement. Il est donc inutile maintenant de transformer le règlement, de déstabiliser ces personnes âgées avec une nouvelle façon de recevoir des prestations, pour que, dans une année, il y ait de nouveau une transformation. Ne déstabilisons donc pas ces personnes âgées.

La deuxième raison, qui est un peu plus politique, est que, ce soir, nous avons un budget à voter, et nous le voterons avec l'Alternative. Nous voterons les prestations municipales comme cela a été demandé dans le premier projet de budget, et nous n'irons pas dans le sens d'un parti qui a annoncé en premier débat qu'il ne votera pas le budget.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Ce problème a été évoqué à la commission sociale, et il y a eu, au niveau de la commission des finances, une reprise en main pour rétablir ce qu'il y avait au budget 1998. Il n'a pas été facile de faire comprendre cela aux responsables de ce secteur, mais il a été décidé, à une large majorité de la commission des finances, de rétablir les chiffres antérieurs, qui préservent toutes ces données.

Ce soir, je suis surpris d'entendre M. Bonny faire la leçon aux personnes qui ont travaillé sur ce sujet et accuser l'Alliance de gauche d'être le plus machiavélique et diabolique personnage de ce Conseil. Mais, Monsieur Bonny, en début de séance, j'ai écouté votre patron, M. Pattaroni, qui rejetait le budget, alors je pose une question, Monsieur le président, et je m'adresse spécialement à M. Bonny: si le Conseil municipal acceptait les amendements du Parti démocrate-chrétien, est-ce que ce dernier voterait le budget? Eh bien, non, il ne le voterait pas!

Votre rapport de minorité n'a rien amené, si ce n'est toute une série de remarques par rapport à votre première défaite. Vous n'avez pas lu le rapport très détaillé de la commission des finances que M. Soragni a fait. Si vous ne l'avez

pas lu, ce n'est pas de ma faute, mais vous comprendrez que les remarques contenues dans votre rapport de minorité sont à mettre à la poubelle! – et cela passe à la télévision, Monsieur Bonny.

M. Bernard Lescaze (R). Avant de parler du fond, j'aimerais simplement dire à M. Lyon qu'il doit être mal informé et lui citer ce que M. Bernard Clerc, député et rapporteur de minorité de l'Alliance de gauche, pour le projet de budget de l'Etat, a déclaré hier, en séance du Grand Conseil, quand quelqu'un lui a fait la même remarque qu'il vient d'adresser à M. Bonny, et moins justifiée, comme vous allez le voir. M. Clerc a répliqué: «Même si nous ne votons pas le budget, nous avons encore les moyens et le droit d'essayer de l'améliorer.» La proposition de M. Bonny, au nom du Parti démocrate-chrétien, est une proposition que nous, radicaux, allons voter, parce qu'il s'agit d'une proposition intelligente et qui ne coûte pas un sou par rapport à ce qui est proposé, puisqu'elle enlève 700 000 francs d'un côté et les remet de l'autre.

Je suis extrêmement surpris et je n'approuve pas du tout les propos de Jean-Pascal Perler, car ce que l'Alternative s'apprête à faire ce soir consiste à voter des suppléments de salaire pour la petite enfance, mais à refuser des prestations aux familles. Alors, si cela est social, c'est une honte! (*Applaudissements du PDC.*) Continuez dans cette excellente voie, nous saurons le faire savoir. En réalité, ceux qui ne sont pas sociaux ce soir, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, c'est vous. (*Brouhaha.*) Vos criailleries montrent parfaitement que vous êtes piqués au vif, parce que vous savez que cette proposition est une proposition juste et équitable. Malheureusement, ce n'est évidemment pas une proposition électorale pour vous et c'est pour cela que vous la rejetez.

Vous savez très bien que, d'ici une année ou deux, il y aura en effet une nouvelle loi concernant le revenu minimum d'insertion. Nous nous réjouissons de vous la voir voter, mais nous nous réjouissons aussi de vous la voir appliquer et nous saurons vous rappeler que, un jour de décembre 1998, vous avez refusé aux familles les plus défavorisées de Genève ce à quoi elles pourraient avoir droit. (*Protestation de M. Johner.*) Monsieur Johner, vous vous êtes enfin réveillé, mais mal à propos. Vous avez beau crier, vous avez beau vous acharner, c'est bien la preuve qu'aujourd'hui vous êtes mal «barré», comme on dit, et vous continuerez à l'être. (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, vous pourriez calmer M. Pierre Johner, ou le renvoyer à la buvette dont il sort!

Le président. Monsieur Lescaze, vous pouvez rester dans le sujet, s'il vous plaît.

M. Bernard Lescaze. J'y reste volontiers pour dénoncer la démagogie de l'Alternative et recommander à toute cette assemblée et à tous ceux qui ont un minimum de sens de la justice d'accepter l'amendement qui nous est soumis en faveur des familles de Genève.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG). Les précédentes interventions m'obligent à revenir sur le sujet. On dit que cette proposition ne coûte pas un centime à la collectivité, peut-être, mais elle va coûter aux gens qui la reçoivent. En effet, si on diminue de 10 francs par personne les prestations municipales de ceux qui les touchent, c'est peut-être rien du tout pour vous, mais, pour eux, ce sont peut-être les paquets de tabac du fumeur de pipe, c'est peut-être aussi le café pris le matin avec des amis ou quelque chose comme cela. Pensez-y!

De plus, on parle de gens qui touchent de très bas salaires. Comment peut-on accepter que des gens qui travaillent à temps plein ne touchent pas un salaire suffisant pour nourrir leur famille? Je crois que c'est là qu'on devrait regarder un peu ce qui se passe, car, ce qui est important, ce n'est pas le fait que des gens bénéficiant d'aides sociales puissent recevoir plus que des gens qui ont de très bas revenus, mais c'est surtout que ceux qui ont de très bas revenus devraient avoir assez pour vivre.

M. Pierre Johner (AdG). Ce sera court, Monsieur le président. Je ne supporte pas les agressions de M. Lescaze. Je tiens à lui dire que, s'il a deux minutes, on peut discuter à l'extérieur, s'il en a envie. Mais je n'accepte pas qu'on démunisse les plus pauvres pour donner aux plus démunis. (*Remarques de M. Lescaze.*) C'est vous qui le dites, c'est vous qui voulez voter des conneries!

M. Didier Bonny (DC). La remarque de M. Johner me fait dire que, si l'Alternative ne veut pas prendre aux plus pauvres pour donner aux plus démunis – si c'est bien ce que M. Johner a dit – eh bien, qu'elle aille jusqu'au bout de son raisonnement et qu'elle mette 700 000 francs de plus aux allocations sociales.

M. Daniel Sormanni (S). C'est vrai que cela pourrait être une bonne idée. Simplement, j'aimerais vous rappeler que, pour pouvoir attribuer plus d'allocations sociales – c'est comme ce qui s'est passé pour la Gérance immobilière municipale; vous vous rappelez tout le débat qu'on a eu sur l'allocation personnalisée – on peut changer toutes les sommes qu'on veut au budget, s'il n'y a pas un règlement pour les attribuer, cela ne changera rien du tout. Par consé-

quent, vous pouvez transférer 700 000 francs à la ligne Allocations sociales, mais on ne pourra pas les attribuer, parce que, malheureusement, le règlement étant ce qu'il est, il ne le permet pas aujourd'hui. On ne va pas alors le changer sur le siège, ici, évidemment. Finalement, c'est une fausse proposition et, en réalité, c'est bel et bien une économie que vous faites sur le dos des plus défavorisés.

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé de reprendre la parole pour la quatrième fois – parce que je compte aussi bien que vous, Monsieur le président. (*Remarque de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, vous dites que cela suffit, mais je me serais volontiers arrêté si vous ne disiez pas n'importe quoi – Monsieur le président, vous direz à M. Sormanni ce que j'ai à lui dire...

Le président. Je n'y manquerai pas.

M. Didier Bonny ... que je suis aussi bien au courant que lui de la manière dont il faut procéder pour changer ce règlement, que dans mon rapport de minorité tout est mis. J'ai même rédigé le texte qu'il fallait: une motion, et celle-ci demande justement que le règlement soit changé de la manière dont le rapport de minorité le propose. M. Rossetti a fait la même proposition à la commission des finances; c'est extrêmement facile, il y a trois petites modifications à faire, le Conseil administratif pourrait les ratifier le 1^{er} janvier et les choses seraient réglées. Dites alors que vous êtes opposé à cette proposition, mais ne vous cachez pas derrière un changement de règlement, parce que c'est faux!

Le président. Vous faites bien, Monsieur Bonny, de me rappeler cette motion N° 369, que j'avais un peu oubliée. Nous pouvons passer au vote. Monsieur Bonny.

M. Didier Bonny. Monsieur le président, je demande le vote nominal.

Le président. Etes-vous suivi par quatre personnes? (*Des mains se lèvent.*) Bon, nous votons sur les trois amendements à la fois, qui consistent, je le rappelle, à diminuer les Prestations municipales de 741 000 francs, à augmenter les Allocations sociales de 700 000 francs et les Secours d'urgence, de 50 000 francs. Ce qui, finalement, ajoute 9000 francs au groupe de comptes 366.

Mises aux voix, à l'appel nominal, les trois propositions d'amendement ci-dessus sont refusées par 41 non contre 30 oui.

Ont voté non (41):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Alain Dupraz (AdG), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté oui (30):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuwillon (DC), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Etaient absents au moment du vote (8):

M. David Brolliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M. Olivier Coste (S), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Roger Deneys (S), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M^{me} Nicole Rochat (L).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

(Remarque de M. Lescaze sur le vote de M. Rielle.)

Le président. Je tiens quand même à dire assez solennellement que, lors d'une procédure de vote, une intervention sur le vote de quelqu'un est parfaitement inadmissible, en particulier de la part de quelqu'un qui brigue de hautes fonctions dans notre administration. *(Applaudissements.)*

Pour purger complètement ce deuxième débat, nous devons décider du sort de la motion N° 369, «Modification du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social», qui concrétisait ces amendements. Je demande donc au Parti démocrate-chrétien si cette motion est maintenue. *(Réponse négative du PDC.)* Bien, les auteurs de la motion la retirent.

Nous avons terminé le deuxième débat, je suspends la séance pendant quelques minutes pour permettre aux fonctionnaires du Service du budget de faire les derniers calculs et de me donner les chiffres qui figureront dans les arrêtés.

(Séance suspendue de 23 h 20 à 23 h 25.)

Le président. Grâce à la dextérité de l'équipe du département des finances qui travaille dans les coulisses, nous avons un arrêté. Je remercie infiniment toute cette équipe, ainsi que le Contrôle financier – qui ne fait pas partie du département des finances – de leur travail; ils m'ont fourni les arrêtés modifiés. *(Le président donne les nouveaux chiffres figurant dans les arrêtés. Voir ci-après.)*

Mis aux voix article par article, et dans son ensemble par assis/debout, l'arrêté 1 est accepté par 36 oui contre 35 non (les partis de l'Entente et M. Valance) (4 abstentions AdG).

L'arrêté 2, mis aux voix article par article et dans son ensemble, est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

L'arrêté 3, mis aux voix article par article et dans son ensemble est accepté à la majorité (opposition des Partis démocrate-chrétien et radical et quelques abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 823 398 739 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 746 053 009 francs et les revenus à 777 458 575 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 700 112 845 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 45 940 164 francs.

Art.2. – Budget des investissements

Les dépenses du budget d'investissements sont estimées à 137 808 479 francs et les recettes à 4 098 479 francs.

Les investissements nets présumés s'élèvent à 133 710 000 francs.

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art.3. – Mode de financement

Les investissements nets de 133 710 000 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 64 239 499.—	par les amortissements inscrits au budget de fonctionnement
Fr. 45 940 164.—	sous déduction du déficit du budget de fonctionnement
<u>Fr. 18 299 335.—</u>	au total

Le solde non couvert au montant de 115 410 665 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art.4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 45 940 164 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Arrêté 2. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 1999, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 1999 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 1999.

Arrêté 3. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 1999 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 115 000 000 francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 1999, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. En deuxième débat, le budget est donc accepté. Nous faisons une pause de quelques minutes. Nous reprendrons nos travaux à 23 h 40, avec le troisième débat. Je rappelle que, dans le troisième débat, le budget est examiné département par département et non ligne par ligne. Les amendements que vous souhaitez remettre au vote doivent être présentés de nouveau; les amendements du deuxième débat ne comptent plus.

La séance est suspendue de 23 h 35 à 23 h 45.

Troisième débat

Page 37, cellule 3001, Secrétariat du département, groupe de comptes 361, Cantons (Office du tourisme, page jaune 77).

Le président. J'ai un amendement présenté par MM. Winet, Mouron, George et M^{me} Billaud. Il s'agit d'une subvention de 50 000 francs à l'Office du tourisme.

M. René Winet (R). Tout à l'heure, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien ont proposé d'accorder un soutien symbolique de 50 000 francs à l'Office du tourisme. L'Alliance de gauche et le Parti libéral n'ont pas suivi cette proposition et je le déplore.

Une voix. L'Alternative.

M. René Winet. Oui, l'Alternative. Pour la petite histoire, le Conseil administratif, représenté par M. Alain Vaissade, était au comité de cet office, puis il a renoncé à y siéger, bien que la promotion du tourisme fût du ressort de son département. M. Vaissade a été remplacé par M. Muller. Quand M. Vaissade a abandonné son siège de représentation du Conseil administratif à l'Office du tourisme, évidemment, les 500 000 francs de subvention sont tombés, car on ne les a plus votés.

M. Muller a quand même remplacé M. Vaissade à l'Office du tourisme. Par conséquent, la Ville fait partie du comité de cet Office du tourisme, et j'estime qu'en vertu de cela, notre Conseil a son mot à dire. Pour ce faire, il faudrait aussi payer, car les hôteliers, les restaurateurs, les commerçants paient, tout le monde paie, sauf la Ville de Genève.

Ce soir, j'estime que vous pouvez accorder à l'Office du tourisme une somme symbolique de 50 000 francs, pour pouvoir aussi contrôler le travail que fait cet

office, que, d'ailleurs, vous critiquez, en disant qu'il ne fait pas son travail. Nous avons fait des changements dans cet office, nous avons changé le président et nous avons travaillé afin que cela aille mieux. J'estime maintenant que vous pourriez être raisonnables et accorder cette subvention de 50 000 francs, comme cela nous pourrions continuer de travailler avec l'Office du tourisme.

M. Pierre-Charles George (R). M. le président a beau faire: «Oh!» on a le droit de parler, même au troisième débat. Je crois que l'Alternative ne s'en prive pas; elle ne s'en est jamais privée ce soir.

Si j'interviens pour l'Office du tourisme, c'est parce que je pense qu'une collaboration a commencé à s'établir entre l'Office du tourisme et la Ville de Genève dans l'arcade du Molard. On nous a laissé espérer que nous aurions un bureau mixte au pont de la Machine et j'espère que cela va se réaliser le plus rapidement possible.

Je pense alors qu'il faut, pour que l'Office du tourisme se développe un peu, des idées et des contributions assez fortes des organismes privés et publics. Je pense que la Ville de Genève doit faire partie de l'Office du tourisme et doit payer une certaine cotisation, autant que les autres le font. En plus de cela – je ne sais pas si vous l'avez remarqué – l'Office du tourisme, depuis une année, fait un effort considérable pour aller vers les Genevois; la manifestation «Genève accueille les Genevois» a eu un succès très particulier et immense pas rapport à tout ce qui a été organisé. L'Office du tourisme n'organise pas seulement les Fêtes de Genève, il organise beaucoup d'autres choses à Genève, et il faut le soutenir. Je vous demande donc de voter ces 50 000 francs à l'unanimité

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'interviens brièvement, exclusivement pour expliquer un peu la position des libéraux sur ce point. Les libéraux n'ont évidemment rien contre le tourisme et, quand ils refusent cette taxe, ils ne contestent pas l'excellent travail qui est fait par l'Office du tourisme. Ce qui se passe, c'est que l'Office du tourisme a été auditionné par la commission des finances, un rapport a été fait sur ce sujet, et que ce rapport n'a pas conclu à l'opportunité de prévoir un paiement, par notre Conseil municipal, d'une allocation particulière à l'Office du tourisme.

L'Office du tourisme nous a expliqué que, en effet, comme l'a dit M. Winet, nous sommes une exception, au niveau fédéral, en ce que nous serions la seule municipalité qui ne participe pas au financement de son Office du tourisme. Soit, c'est vrai, ou c'est peut-être vrai, mais il est clair que l'Office du tourisme de Genève est financé d'une manière originale qui, elle aussi, n'a rien de comparable

avec les mécanismes de financement des autres sites touristiques. C'est pourquoi, dans une certaine mesure, on ne peut pas demander aux hôteliers, aux hôtes de la station de payer une taxe qui est, effectivement, relativement chère – et je comprends que la démarche vienne de la part d'un restaurateur – et je comprends que, dans ces conditions, il y ait une volonté de contester cette taxe et de préférer un paiement direct par la municipalité.

Cela dit, cela ne change rien: si ce n'est pas une taxe à l'échelon municipal qui est affectée à l'égard de l'un ou l'autre des commerçants particulièrement touchés par le tourisme, alors c'est bel et bien nécessairement une augmentation de la fiscalité genevoise, imposée à tous, qui doit être prévue. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne peut pas soutenir la proposition qui est faite ce soir par les radicaux, et je suis bien convaincu que le proposant saura ne pas nous en tenir rigueur.

M. Gilbert Mouron (R). Je comprends les propos de M. Froidevaux, mais ils ne sont pas séduisants et ils ne correspondent pas du tout à ce qu'on peut attendre d'un parti qui, d'une certaine façon, soutient l'économie en général et qui doit faire preuve d'un libéralisme de pensée porteur. Dans ce sens, la contribution de 50 000 francs de la Ville de Genève aux activités de l'Office du tourisme n'a rien ni d'une subvention, ni d'une aide au fonctionnement: c'est une contribution, une participation. Je crois aussi que le budget actuel, tel qu'il se présente, permet cette dépense, et ces 50 000 francs sont porteurs d'avenir pour l'économie, pour les emplois à Genève. Dans ce sens-là, je vous demande de bien vouloir soutenir cette participation.

Mis aux voix, l'amendement de plus 50 000 francs pour l'Office du tourisme est refusé à la majorité (quelques abstentions).

*Page 42, cellule 310255, Grand Théâtre,
groupe de comptes 365, Institutions privées.*

Le président. J'ai un dernier amendement de M^{me} Vanek, MM. Valance, Lyon, Paillard, Dupraz, Sottas et Rumo. Il s'agit d'une réduction de la ligne de la subvention du Grand Théâtre de 700 000 francs.

M. Guy Valance (AdG). J'interviens très rapidement de nouveau. Si j'ai refusé le budget tout à l'heure, c'est pour cette raison, car je crois qu'il est temps d'agir – comme je l'ai dit précédemment – sur le Grand Théâtre. Il y a dans ce

budget une augmentation de 900 000 francs de la subvention pour le Grand Théâtre. Précédemment, 200 000 francs ont été supprimés. Je propose d'enlever encore 700 000 francs, pour arriver à supprimer l'augmentation de la subvention du Grand Théâtre qui, de notre point de vue, n'est absolument pas acceptable dans ce budget.

J'invite donc l'Alternative à suivre cette proposition. Je vous rappelle que nous avons fait un très grand pas dans votre direction: nous demandions d'abord 1,9 million de diminution, ce qui nous aurait semblé infiniment plus intéressant en termes de nouvelles répartitions. Nous limitons un peu nos revendications et nous nous fixons pour objectif la suppression de la simple augmentation de la subvention du Grand Théâtre, augmentation que nous ne pouvons accepter.

M. David Brolliet (L). La saga du Grand Théâtre continue, l'Alliance de gauche persiste et signe... (*Brouhaha.*)

Le président. Allez-y, Monsieur Brolliet.

M. David Brolliet. Je ne peux pas parler, Monsieur le président, faites quelque chose!

Le président. Essayez de trouver vos mots avant de commencer.

M. David Brolliet. Oh, je vous en prie, Monsieur le président! Cet amendement est tout à fait inacceptable, on ne peut pas supprimer ces 700 000 francs, et, évidemment, le groupe libéral ne pourra pas aller dans ce sens-là.

Par ailleurs, Monsieur le président, je vous prierais d'avoir la correction d'écouter l'orateur, parce que j'ai toujours eu la correction d'écouter les autres et, Monsieur le président, je n'ai pas terminé et, quand je déciderai de terminer, je vous le dirai.

Le groupe libéral s'opposera donc à la diminution de 700 000 francs de la subvention du Grand Théâtre.

M. Bernard Lescaze (R). Je serai bref. En raison du nouvel amendement qui nous est présenté par M. Valance et qui, si je calcule bien, porte les économies sur

le Grand Théâtre à 900 000 francs – 700 000 francs plus 200 000 francs – je suis amené à reposer à M. Vaissade la question que je lui ai posée tout à l’heure, à savoir s’il est toujours persuadé que la fondation que j’avais citée acceptera désormais de verser un million au Grand Théâtre.

Je pense que sa réponse sera un peu moins affirmative, ce qui veut dire en réalité que le Grand Théâtre, si l’amendement de M. Valance est accepté, perd 1,9 million, c’est-à-dire le quart des crédits pour sa production annuelle.

(Remarque, car M. Vaissade ne demande pas la parole.)

Le président. Si le magistrat ne répond pas, il ne répond pas, et c’est tout! Monsieur Brolliet... Monsieur Brolliet, M. Marejko est arrivé...

M. David Brolliet (L). Oh, Monsieur le président, je vous en prie, quel humour! J’aurais été ravi d’entendre M. le magistrat, effectivement, mais M. le magistrat n’a peut-être plus de voix.

Mis aux voix, l’amendement pour la réduction de 700 000 francs de la subvention pour le Grand Théâtre est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Le président. Nous avons terminé le troisième débat. Nous votons maintenant les arrêtés, qui sont les mêmes qu’au deuxième débat, puisque aucun amendement n’a été accepté. Monsieur Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous permettrez quand même, Monsieur le président, aux partis de faire une déclaration avant que nous liquidions ce budget.

Le président. Vous attendez encore quelqu’un, Monsieur Froidevaux? *(Rires et applaudissements.)*

M. Jean-Marc Froidevaux. Monsieur le président, je m’étais préparé à tout hasard *(rires)*; je n’entends pas être frustré. Je crois qu’il y a toujours eu une prise

de position après le troisième débat, avant le vote définitif. Aussi, avant la clôture de nos débats, j'aimerais simplement attirer l'attention de notre Conseil municipal sur le fait que le Conseil administratif a proposé des réductions budgétaires pour 1,3 million. Ces réductions budgétaires de 1,3 million ont été entièrement consommées par les amendements que nous avons faits, dans la mesure où c'est, effectivement, seulement à la faveur de la réduction de 200 000 francs au Grand Théâtre que nos données correspondent aux chiffres ressortant de la commission des finances.

Cette attitude est particulièrement préoccupante, dans la mesure où l'on voit que, alors que nous sommes particulièrement tenus de procéder à des économies et que nous nous sommes engagés de manière claire dans cette voie, la seule mise à disposition par le Conseil administratif d'un panier de 1,3 million a été entièrement consommée par la majorité Alternative de ce Conseil.

J'attire simplement votre attention sur le fait que, une fois de plus, vous démontrez qu'il n'y a aucune discipline, aucune volonté claire de procéder à un rétablissement des finances – et il ne faut pas me faire croire que les amendements auxquels nous avons procédé aujourd'hui procèdent d'une meilleure politique sociale, d'une meilleure politique de démocratie de quartier, ou d'éléments auxquels vous êtes particulièrement tenus. Ce 1,3 million a été consommé par pure paresse, par pure volonté de la part de la majorité de ce Conseil de ne prendre aucune décision. Je tiens à vous faire part de la consternation du groupe libéral antérieurement à ce vote final.

Le président. Je crois que nous pouvons passer aux votes. Monsieur Sottas.

M. François Sottas (AdG). Monsieur le président, sur l'arrêté 1, je demande le vote nominal.

Le président. Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux? (*Des mains se lèvent.*) Bien, nous allons alors procéder au vote nominal sur l'arrêté 1.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté 1 est accepté par 43 oui contre 36 non.

Ont voté oui (43):

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogginì (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt

(AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), M^{me} Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), M^{me} Catherine Gonzalez-Charvet (AdG), M. René Grand (S), M. Philip Grant (S), M^{me} Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M^{me} Françoise Pellet Erdogan (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), M^{me} Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (36):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Corinne Billaud (R), M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), M^{me} Liliane Chabander-Jenny (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Pierre de Freudenreich (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Alice Ecuivillon (DC), M^{me} Bonnie Fatio (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), M^{me} Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), M^{me} Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), M^{me} Renée Vernet-Baud (L), M^{me} Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté à la majorité (3 oppositions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté à la majorité (4 oppositions du groupe radical et quelques abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 823 398 739 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 746 053 009 francs et les revenus à 777 458 575 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 700 112 845 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 45 940 164 francs.

Art.2. – Budget des investissements

Les dépenses du budget d'investissements sont estimées à 137 808 479 francs et les recettes à 4 098 479 francs.

Les investissements nets présumés s'élèvent à 133 710 000 francs.

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art.3. – Mode de financement

Les investissements nets de 133 710 000 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 64 239 499.—	par les amortissements inscrits au budget de fonctionnement
<u>Fr. 45 940 164.—</u>	sous déduction du déficit du budget de fonctionnement
<u>Fr. 18 299 335.—</u>	au total

Le solde non couvert au montant de 115 410 665 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 45 940 164 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 1999, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 1999 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 1999.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 1999 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 115 000 000 francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 1999, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais remercier particulièrement ce soir le Secrétaire général et son secrétaire général, la direction des finances, le directeur et ses adjoints, le service de la comptabilité générale et son chef de service, le service du budget, sa nouvelle cheffe et ses adjoints et le Contrôle financier. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir voté ce budget et je vous souhaite de bonnes vacances, de bonnes fêtes et à l'année prochaine.

4. Pétitions.

Le président. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas encore tout à fait terminé, nous avons reçu les deux pétitions suivantes:

- N° 98, «Pour la sauvegarde du matériel de production du Centre genevois de gravure contemporaine». Cette pétition est renvoyée à la commission des beaux-arts;
- N° 99, «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».

5. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. J'annonce les quatre motions qui ont été déposées tout à l'heure, il s'agit de:

- M-377, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler*: «Pour une différenciation des tarifs des institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève tenant compte de la

répartition des charges et des recettes entre collectivités publiques («pour un tarif résident ville de Genève»);

- M-378, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler*: «Pour un transfert partiel de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) à l'Université et l'Etat»;
- M-379, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler*: «Pour une meilleure répartition des charges du Grand Théâtre»;
- M-380, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, Christiane Olivier, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Roman Juon, Sami Kanaan, Albert Knechli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Manuel Tornare et Marco Ziegler*: «Pour une meilleure répartition des charges des musées avec l'Etat et l'Université».

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions.

Néant.

Le président. En terminant cette soirée, j'aimerais m'excuser auprès de ceux envers qui j'ai peut-être été un peu brutal: M. Broillet, M. Muller, M. Lescaze. Il n'est pas toujours facile, dans la position que j'occupe ici, de garder un calme olympien. Sachez que ces personnes gardent toute mon affection, malgré ma brutalité à leur égard. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 00 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2630
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2630
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B). Suite du deuxième débat	2630
– Motion de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Arielle Wagenknecht, MM. Didier Bonny, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni, Guy Savary et Pierre-André Torrent: «Modification du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social» (M-369)	2668
4. Pétitions	2690
5. Propositions des conseillers municipaux	2690
6. Interpellations	2691
7. Questions	2691

La mémorialiste:
Marguerite Conus